

2017



RAPPORT D'ACTIVITÉ RSE



CONSEIL NATIONAL
DES PROFESSIONS
DE L'AUTOMOBILE

LE CNPA EN 2017, C'EST...

17 000

ADHÉRENTS
dont 82% de TPE

930

CITATIONS
dans la presse

131

RÉUNIONS
avec les pouvoirs publics

90%

DES ADHÉRENTS
jugent que leurs intérêts
sont bien représentés*

25 000

APPELS
aux adhérents

250

RÉUNIONS
avec les professionnels

3/4

DES ADHÉRENTS
ont eu un contact
avec le CNPA*

2

MILLIONS DE PAGES
lues sur CNPA.fr

249

INFORMATIONS
envoyées aux adhérents

92 %

DES ADHÉRENTS
jugent les informations utiles*

* Chiffres issus de l'enquête satisfaction 2017 auprès des adhérents

2017, LA FILIÈRE EN CHIFFRES

139 000



ENTREPRISES



QUI EMPLOIENT
400 000 PERSONNES

57 000

JEUNES EN FORMATION,
DONT 22 000 EN APPRENTISSAGE



200 MILLIARDS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



UN PARC DE 42 MILLIONS
DE VÉHICULES



1 MILLION DE PERSONNES
FORMÉES À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

2 000

SALARIÉS AU SERVICE
DE LA FILIÈRE

L'ÉDITO

P.4

L'ESSENTIEL

P.6

1

GOVERNANCE

P.8

2

SOCIAL / SOCIÉTAL

P.24

3

ÉCONOMIE

P.36

4

ENVIRONNEMENT

P.48

CONCLUSION

P.58

OUVRONS DE NOUVELLES ROUTES !

Nous avons tous les atouts en main pour être le partenaire de confiance d'une politique ambitieuse, en faveur d'une mobilité responsable

Au début de l'année 2017, la mobilité était la grande absente des débats politiques. Pourtant, un Français sur quatre refuse un emploi, faute de solutions de mobilité adaptées. Elle est la condition sine qua non de l'activité économique, du lien entre les personnes, de ce qui fait tout simplement société.

Face aux défis économiques qui se présentent à lui, le nouveau gouvernement a souhaité privilégier la mobilité du quotidien aux grands chantiers. L'État bâtisseur laisse place à un État coordinateur des solutions qui s'offrent aujourd'hui aux Français dans leurs déplacements réguliers. C'est tout le sens des Assises de la Mobilité : mettre l'ensemble des acteurs autour d'une même table, pour trouver collectivement le meilleur moyen de donner à tous l'accès à une mobilité responsable.

Quel est le rôle de notre branche des services automobiles dans ce cadre ?

Plus de 70% des Français utilisent leur voiture quotidienne pour se rendre au travail : notre place est donc nécessairement au cœur de ce dispositif. L'évolution naturelle de notre filière porte aujourd'hui davantage vers le service aux automobilistes. Les offres audacieuses, innovantes, de la mobilité de demain sont chez nous : la mobilité est un vecteur d'imagination sans limite !

En tant que principale organisation professionnelle de cette filière en pleine transformation, le CNPA prend évidemment toute la mesure de sa responsabilité : notre rôle, c'est de

guider nos métiers, les métiers de demain, vers une offre de services toujours plus performante, utile, juste et respectueuse de l'environnement.

En 2018, nous allons continuer à accompagner les entreprises et faire progresser notre filière : nous avons tous les atouts en main pour être le partenaire de confiance d'une politique ambitieuse, en faveur d'une mobilité responsable.

Comment ?

- En rénovant la gouvernance : on l'a vu avec les Assises de la Mobilité, nos thématiques suscitent un intérêt sans précédent ; surtout, elles sont à la croisée des chemins d'acteurs qui n'ont pas l'habitude de se parler : entreprises, *startup*, organisations professionnelles, ministères de l'Économie, de l'Environnement, de l'Intérieur, des Transports... Rénover la gouvernance, c'est favoriser le dialogue entre ces parties-prenantes et en confiant la responsabilité de la mobilité à une seule entité, qui coordonne les réflexions et les énergies.
- En favorisant une réelle dynamique économique dans la filière : nos entreprises sont prises en étau, entre de jeunes pousses ambitieuses qui s'affranchissent de règles souvent datées et étouffantes, et des branches puissantes comme l'industrie ou encore le secteur assurantiel, qui après joué un rôle de donneurs d'ordres pour nos entreprises, commencent peu à peu



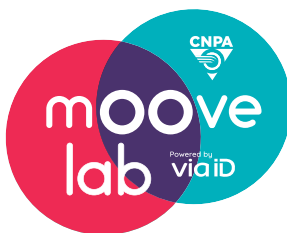
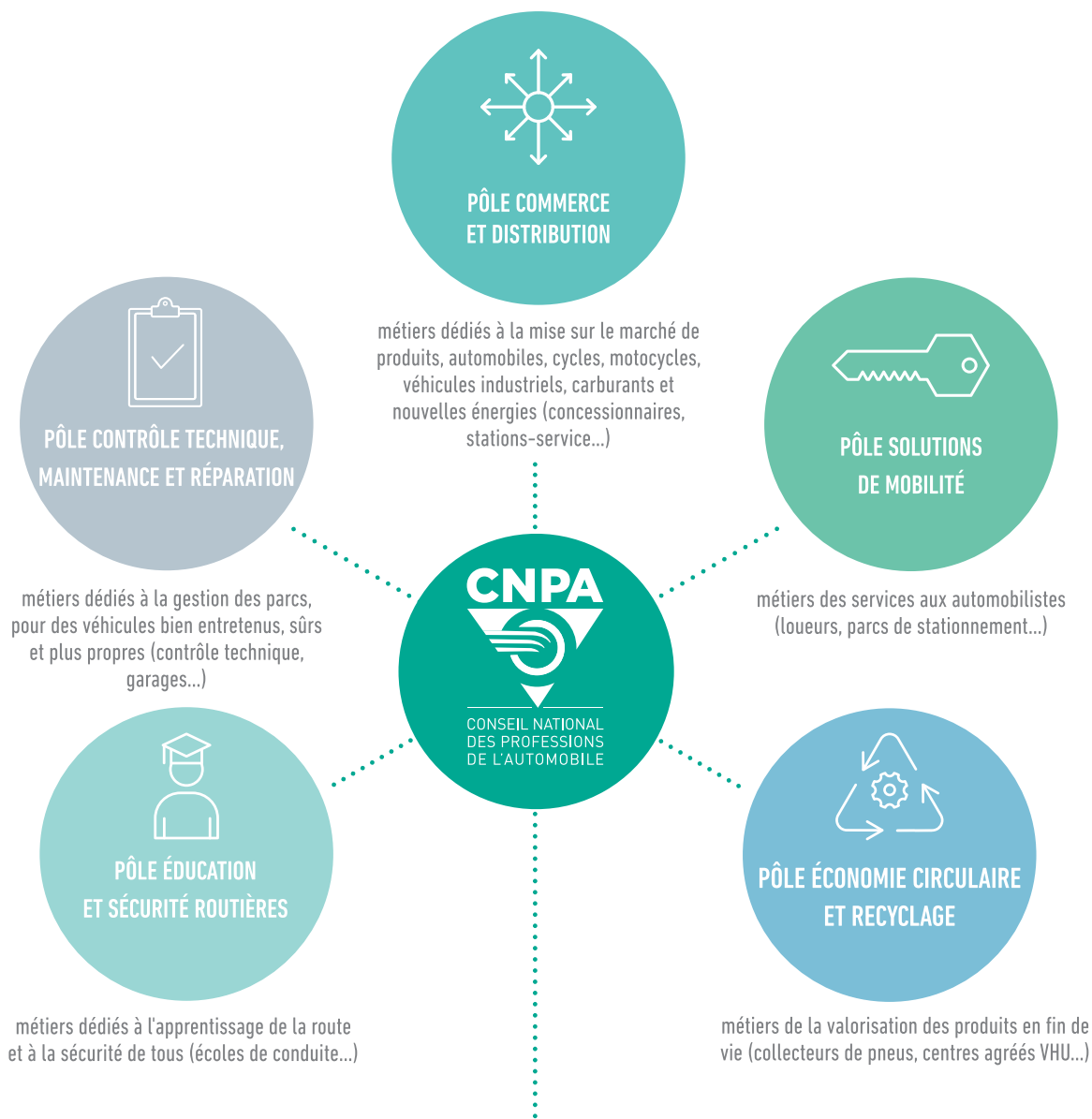
à grignoter des parts de marché sur le service. Avec 140 000 entreprises et près de 500 000 actifs, notre filière a des bases solides, qui, si elles sont soutenues, pourront contribuer efficacement à une offre de mobilité pertinente et innovante.

- En arrêtant d'opposer environnement et automobile : le « car bashing » a largement bénéficié des scandales de l'industrie automobile, qui ont contribué à donner une image irresponsable de la filière dans son ensemble. Pourtant, ce sont bien les métiers des services qui peuvent contribuer à l'amélioration de la performance énergétique du parc, au renouvellement des véhicules les plus anciens, au bon entretien écologique, ou encore au recyclage de l'ensemble des composants automobiles. Une alliance écologie / automobile est non seulement possible, mais aussi souhaitable.
- En montrant tout l'apport de notre filière pour la société : ce sont nos entreprises qui oeuvrent au quotidien pour l'éducation et la sécurité routières ; ce sont elles qui contrôlent l'état du parc automobile, en assurent le bon entretien ; ce sont elles qui proposent aux Français de nouvelles offres de mobilité, elles qui assurent la collecte et le recyclage des produits en fin de vie. Ce sont bien nos entreprises, enfin, qui permettent aux Français d'avoir le choix dans leurs offres de services.

Notre plan d'actions est prêt : en 2018, nous avons de nouvelles routes à ouvrir, de nouveaux territoires à conquérir, la mobilité de demain à inventer ! Je sais pouvoir compter sur vous !

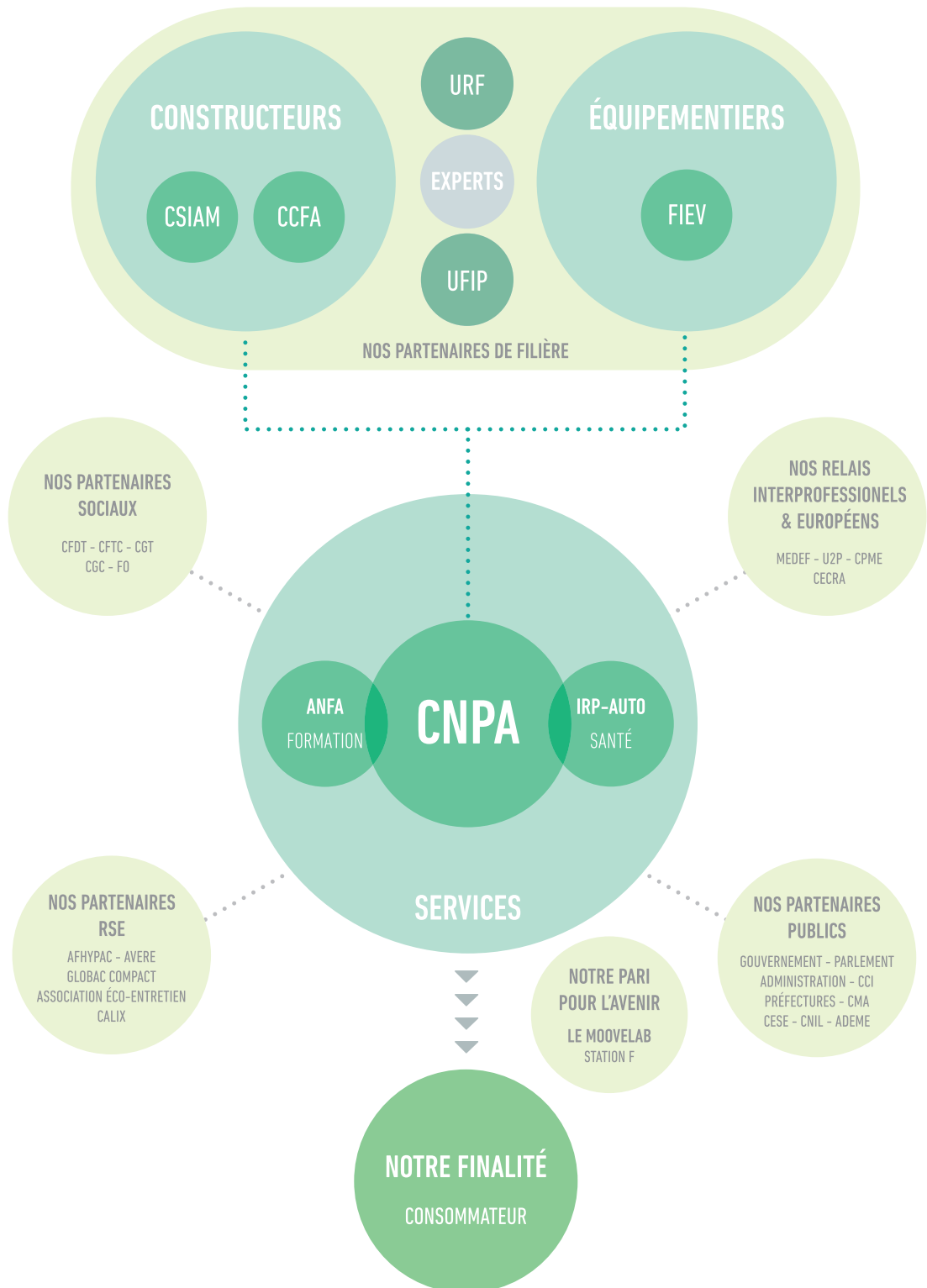
Francis Bartholomé, président national

Les 5 pôles du CNPA



Le programme d'incubation du CNPA, basé à Station F, dédié aux métiers de demain !

Le CNPA dans son écosystème



LES ÉLECTIONS AU CNPA

P. 10

LE CNPA ET LES ÉLECTIONS NATIONALES

P. 12

REPRÉSENTATIVITÉ ET TRANSPARENCE

P. 14

LE CNPA AU CŒUR DES ASSISES DE LA MOBILITÉ

P. 15

TOUJOURS PLUS DE PROXIMITÉ AVEC LES ADHÉRENTS

P. 16

LE CNPA DANS LES MÉDIAS

P. 20

VIDÉOS ET RÉSEAUX SOCIAUX

P. 22



GOUVERNANCE

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. »

Henry Ford

Les élections au CNPA

Riche en scrutins au plan national, l'année 2017 a été également marquée par des élections internes au CNPA. Les membres de l'assemblée générale ont réélu, le 29 juin 2017, Francis Bartholomé à la présidence nationale. Ce nouveau mandat, marqué par un profond renouvellement des instances et de la gouvernance, sera résolument tourné vers l'ouverture. Le plan d'actions pour les quatre années à venir est axé sur la « conquête de nouveaux territoires ».

L'équipe nationale élue en 2017

Francis Bartholomé
Président national et président du Directoire

Pascal Brethomé
Vice-président aux métiers

Didier Chabrier
Vice-président aux territoires

Michèle Salvadoretti
Trésorière nationale



Des résultats enthousiasmants sur lesquels capitaliser

Le président Francis Bartholomé souhaite poursuivre ce « nouvel élan » impulsé durant le mandat précédent (2014-2017) à la fois au sein du CNPA mais également à travers l'ensemble de la filière. Le programme validé en 2014 par l'élection de Francis Bartholomé a été intégralement réalisé et a permis au CNPA d'obtenir des résultats positifs dans tous les domaines, confirmés notamment par les chiffres de la représentativité parus en avril 2017. Mieux organisé, mieux identifié, le CNPA est désormais en capacité de piloter, avec ses partenaires sociaux, la politique sociale d'une branche de 500 000 actifs.



L'ouverture comme ligne d'horizon

C'est donc en toute logique que les membres de l'assemblée générale ont renouvelé leur confiance au président Francis Bartholomé, pour un nouveau mandat capitalisant sur les résultats enthousiasmants et tourné vers l'ouverture de la filière. Le président a proposé pour ce nouveau mandat d'« ouvrir de nouvelles routes pour conquérir nos futurs territoires ». L'équipe élue et les nouvelles instances du CNPA se sont fixées comme priorités :



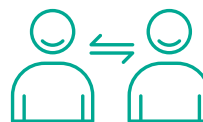
Appuyer et accompagner l'innovation



Miser sur la solidarité au sein d'une filière socialement responsable



Garantir l'indépendance de la filière et son rayonnement auprès des pouvoirs publics



Positionner la filière comme tiers de confiance pour les consommateurs



Développer la valeur ajoutée du service apporté pour atteindre 20 000 adhérents en 2020

Une élection sous le signe de l'innovation

Au lendemain de l'inauguration de l'incubateur Station F, au sein duquel le CNPA est désormais pilote du programme Mobilité, c'est à l'Usine IO que s'est réunie l'assemblée générale pour accorder sa confiance à la nouvelle équipe nationale et aux instances issues des statuts adoptés en

octobre 2015. Le choix de ce lieu dédié à l'innovation, qui incube et accompagne plus de 300 projets par an, ancre déjà le mandat dans cette stratégie de conquête de futurs territoires pour les acteurs de la mobilité.

Des nouvelles instances pour une meilleure gouvernance

Les nouvelles instances, définies dans les statuts adoptés en 2015 prennent vie : Conseil d'Orientation et de Surveillance, Directoire, Conférence Sociale, Conseil des Sages et Comité des Mandats. Epaulées par le Comité des Jeunes Dirigeants, désormais intégré au Directoire, elles viseront

notamment à garantir un juste équilibre entre tous les acteurs de la filière. Le renouvellement des instances à près de 50% a été marqué par un taux de féminisation en nette progression.



NOUVELLE ÉQUIPE NATIONALE

élue à 92,3%
des suffrages exprimés

4 ans

DE MANDAT

20 000

ADHÉRENTS

objectif en 2020

1/3

DE FEMMES

siège au Directoire

Le CNPA et les élections nationales

Outre sa propre élection, le CNPA s'est impliqué très largement dans les campagnes des deux scrutins nationaux qui se sont déroulées en France en 2017 : l'élection présidentielle et les législatives. Replaçant la mobilité au cœur des débats, le CNPA a interpellé les cinq principaux candidats à la présidence de la République pour connaître leurs propositions sur l'accès à la mobilité de tous les Français et l'avenir de la filière. Les réponses ont été rendues publiques à l'occasion d'une conférence de presse.

10 questions posées aux candidats à l'élection présidentielle

Le CNPA a procédé à une analyse précise des programmes des candidats pour ce qui concernait l'entreprise et les politiques de mobilité et a publié sur son site, à l'adresse de ses adhérents, le tableau comparatif obtenu.

1 FRANÇAIS / 4 > refuse un emploi, faute de solutions de mobilité

Les mesures en faveur de la mobilité des Français étant peu nombreuses, le CNPA a décidé d'interpeller directement les candidats et leur a soumis dix questions sur le thème « Quel avenir pour la mobilité des Français ? ». Les équipes de campagne des cinq principaux candidats ont ainsi été rencontrées et se sont mobilisées pour apporter les réponses aux questions posées.

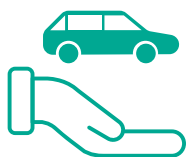
Le CNPA a rendu publiques les réponses apportées par les candidats lors d'une conférence de presse, le 6 avril.



Formation professionnelle

Tous les candidats se sont déclarés en faveur d'une revalorisation des filières professionnelles et de l'apprentissage, en y associant les branches professionnelles.

Le CNPA a rappelé que la filière des services automobiles est déjà très dynamique sur le sujet avec une insertion dans l'emploi en CDI au-delà de 85%.



Accès à une mobilité responsable

Le CNPA a regretté qu'au-delà des primes à la conversion, aucune piste nouvelle ne soit envisagée par les candidats, pour répondre à la fois aux enjeux environnementaux et aux besoins de mobilité des ménages les moins favorisés.



Véhicule connecté

Le CNPA a appelé le futur président à prendre pleinement conscience des risques que génère une confiscation des données par l'industrie pour la diversité des services proposés au consommateur.



Ministère de la mobilité

Tous les candidats ont plaidé pour davantage de transversalité dans les politiques liées à la mobilité.

Le CNPA continue à porter cette ambition auprès du nouveau Gouvernement.



Le député Y. Favennec avec F. Landelle, président du CNPA Mayenne

100 nouveaux députés rencontrés suite à l'élection législative

En tant que principale organisation professionnelle de la filière, le CNPA nourrit un dialogue régulier avec les parlementaires. Après les élections législatives, le CNPA s'est mobilisé pour faire connaître les métiers de la mobilité auprès des nouveaux députés.

Avec un document de campagne de 10 propositions, les élus du CNPA et les équipes en territoires sont ainsi partis à la **rencontre de leurs parlementaires**, pour leur présenter une filière en mouvement, créatrice d'emplois et vectrice de solutions pour la mobilité des Français.



Représentativité et transparence

Une organisation professionnelle hautement représentative

Le précédent Gouvernement avait lancé en mars 2014 une grande refonte de la représentativité des organisations d'employeurs, pour en réduire le nombre. Après de longs mois dédiés aux dépôts de dossiers, les résultats de l'audience patronale ont été présentés par la Direction Générale du Travail le 26 avril 2017. Sans surprise, le CNPA est la principale organisation professionnelle dans la branche

des services de l'automobile. Avec un taux de représentativité bien au-delà du seuil imposé par l'État, le CNPA est en capacité de mener et conclure seul les négociations avec les partenaires sociaux.

Les arrêtés définitifs ont été publiés fin décembre 2017.

86% Taux de représentativité du CNPA

Une Convention Collective pour structurer la filière

Être représentatif, c'est avant tout être responsable. En tant que principale organisation professionnelle de la branche, le CNPA a pour mission de faire évoluer la Convention Collective qui régit l'organisation et le fonctionnement de la filière.

Sans cesse ajustée aux législations sociales et aux évolutions sociétales, technologiques ou démographiques, la Convention Collective fait l'objet d'une attention de tous les instants de la part de la Commission Paritaire Nationale

(CPN) qui réunit l'ensemble des acteurs de la négociation de branche (organisations patronales et syndicales).

Cette année, la CPN a notamment signé un accord qui pose les bases des actions de la branche dans le domaine de la santé et de la sécurité : un espace dédié sur le portail de la branche a été créé avec un « livret de sécurité », qui permet aux TPE de mieux appréhender et prévenir les risques pour les salariés.

L'accueil des *startup* au sein du CNPA

Pour s'adapter aux évolutions du marché de la mobilité, le CNPA, qui représente les intérêts des entreprises de l'automobile depuis 100 ans, intègre depuis juin 2017 les *startup* innovantes de la filière au sein de son nouveau pôle, « Solutions de la mobilité » dédié aux divers acteurs de la mobilité.

Ce nouveau pôle a pour ambition de favoriser les synergies entre les *startup* et les acteurs traditionnels de la mobilité.

La transparence au service des intérêts de la filière

La loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », adoptée fin 2016, impose à tous les acteurs privés de déclarer leurs activités de représentation d'intérêts auprès de la Haute Autorité à la Transparence de la Vie Publique. Très attaché à cette nécessité de transparence et d'honnêteté dans les démarches engagées, le CNPA a procédé à sa

déclaration en ligne. Cette inscription permet d'objectiver le travail mené pour représenter la filière auprès des décideurs publics, de clarifier le rôle de chacun et de mettre en lumière le poids des organisations professionnelles dans leur filière respective. Un rapport complet sur les actions menées sera délivré en 2018, pour rendre compte de chaque prise de contact avec les pouvoirs publics.

Le CNPA au cœur des Assises de la mobilité

Face à des contraintes budgétaires importantes, le Gouvernement a décidé de mettre un frein aux grands projets d'infrastructure, pour se consacrer aux enjeux de la mobilité quotidienne des Français. Les métiers que représente le CNPA sont au contact direct des automobilistes et donc les premiers vecteurs de solutions de mobilité. C'est ainsi très naturellement que le CNPA a été associé aux Assises de la mobilité, qui ont été lancées officiellement le 19 septembre par la ministre des Transports Elisabeth Borne et le Premier ministre. L'ensemble des travaux menés doit conduire à la présentation d'un projet de loi dans le courant du premier trimestre 2018.



Une participation active à l'ensemble des travaux

Le CNPA a participé directement à quatre des six groupes de travail mis en place par le Gouvernement :

- Mobilités plus sûres
- Mobilités plus intermodales
- Mobilités plus propres
- Mobilités plus connectées

Le CNPA a par ailleurs participé aux travaux engagés par le Conseil National de la Transition Écologique ainsi que la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises, chargés d'alimenter le Gouvernement en idées. Dans les territoires, les préfetures ont organisé une trentaine de réunions avec

les usagers et les acteurs de la mobilité, auxquelles le CNPA a pu participer. Enfin, les bureaux régionaux du CNPA ont participé activement aux réunions organisées dans les territoires avec les acteurs locaux de la mobilité et les usagers.

La ministre des Transports, Elisabeth Borne, a clos les Assises le 13 décembre en présence du CNPA. Ce dernier se satisfait de voir que, dans le cadre des rapports définitifs, l'éducation routière a été reconnue comme essentielle pour la sécurité sur les routes, que l'entretien des véhicules a été valorisé pour sa portée écologique et que la question de l'accès aux données des véhicules a été clairement posée par les différents groupes de travail. Le CNPA suivra avec attention les projets de loi à paraître en 2018, dans un esprit toujours contributif.

Des propositions au service d'une mobilité responsable

- Le renforcement de la sensibilisation aux dangers de la route, grâce à l'éducation routière
- L'indexation de la vignette Crit'Air sur le niveau réel d'émissions d'un véhicule plutôt que sur son âge pour engager une politique de gestion des parcs qui incite au bon entretien plutôt que de pénaliser les moins favorisés
- Un ministère dédié à la transition écologique de la mobilité, qui soit l'unique interlocuteur sur l'ensemble des problématiques, avec un agenda prévisible et des points d'étape réguliers
- Le lancement d'une réflexion sur la mobilité dans les territoires, avec le maintien d'un maillage territorial de professionnels et l'optimisation des parcs de véhicules dormants
- La garantie d'une équité dans l'accès aux données utiles au développement de nouveaux services connectés pour les automobilistes

Toujours plus de proximité avec les adhérents

Une première enquête de satisfaction

Le CNPA a lancé, en 2017, une première enquête de satisfaction auprès de ses adhérents. Sur la base du volontariat, **plus de 1 300 adhérents** ont souhaité répondre aux questions posées.

Ont ainsi été évalués l'accueil téléphonique, les réponses apportées aux adhérents, la fréquence des contacts à l'initiative du CNPA, la qualité des informations et leur mode de diffusion, le travail de prospective sur les métiers et la défense des intérêts de la profession.

Ce que l'on en retient ?

- Une adhésion utile : 74% des adhérents contactent le CNPA au moins une fois par an
- Un service efficace : ils sont aussi nombreux à trouver que l'appel est bien géré, 85% trouvent que le délai de réponse est compatible avec leurs besoins
- Des informations pertinentes : 92% des adhérents jugent les « Info Flash » du CNPA utiles
- Une action nécessaire : 90% des adhérents trouvent que les intérêts de la profession sont bien défendus
- Un vrai besoin d'accompagnement : 80% des adhérents comptent sur le CNPA pour les aider à anticiper l'évolution des métiers

Le CNPA renouvellera l'exercice tous les ans, afin d'adapter au mieux son offre de services aux attentes des professionnels.



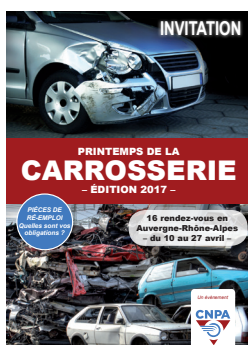
PAYS DE LA LOIRE

2 000

—
RÉPONSES APPORTÉES
aux adhérents en un an

2 000

—
VISITES
en entreprise



Le printemps de la carrosserie en Auvergne-Rhône-Alpes

C'est devenu un rendez-vous incontournable du CNPA : chaque année, le bureau Auvergne-Rhône-Alpes organise avec le métier des carrossiers, le « printemps de la carrosserie » : cette année, 16 réunions ont eu lieu entre le 10 et le 27 avril, rassemblant 200 professionnels pour environ 150 entreprises, venus s'informer sur les actualités du métier. Une attention particulière a été portée sur l'obligation de proposer des pièces issues de l'économie circulaire en lieu et place des pièces neuves, issue de la loi transition énergétique. Le CNPA a décrypté la réglementation et permis aux professionnels d'y voir plus clair !

Le CNPA fait son show à Époqu'Auto

Du 10 au 12 novembre se tenait à Lyon la 39^{ème} édition du salon Époqu'Auto, dont le CNPA est partenaire. 65 000 visiteurs de toute l'Europe, amateurs, passionnés ou curieux, sont venus mirer des véhicules de collection. Le CNPA y tenait un stand pour présenter les métiers très techniques de la réparation de véhicules historiques, avec notamment une MG B en cours de restauration carrosserie / moteur, qui permettait aux visiteurs de comprendre la nature des travaux de restauration d'un véhicule d'époque.

Cette édition avait une saveur particulière, puisque c'est ici, un an plus tôt, que le CNPA avait annoncé la création du métier dédié à la réparation de véhicules historiques. Depuis, le travail a été bien engagé, puisque le CNPA, en tant que principale organisation professionnelle de la filière, a pu œuvrer pour la création de deux Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) dédiés aux métiers spécifiques tels que carrossier tôlier formeur et mécanicien réparateur de véhicules anciens et historiques.



Le Salon du véhicule d'occasion et de ses métiers dans les Hauts-de-France

Le Salon s'est tenu du 15 au 17 avril 2017, sur le champ de foire de Saint-Quentin, dans l'Aisne. Cette 6^{ème} édition était organisée par le CNPA en collaboration avec la Ville de Saint-Quentin et placée sous le patronage de Jean-Baptiste Campoverde, président du CNPA Aisne et vice-président du Conseil régional. Tous les concessionnaires du territoire ont participé activement et 212 véhicules ont été vendus tout au long de ce week-end de Pâques. L'ANFA et la Chambre des Métiers étaient associées à l'événement pour contribuer au volet formation.

10^{ème} Salon du Dépannage Remorquage d'Albi

Comme chaque année, le CNPA a organisé ce rendez-vous incontournable de la profession, du 19 au 21 septembre. Pour cette dixième édition, **constructeurs, professionnels de l'outillage et de l'équipement, sociétés d'assistance et dépanneurs** se sont réunis pour échanger sur des thématiques importantes pour l'avenir de la profession, comme la mise en place de l'eCall, la plateforme de traitement des appels d'urgence automatisés.

A l'occasion de ce salon, le métier des dépanneurs du CNPA a annoncé le lancement d'une enquête nationale sur la qualité des relations contractuelles et partenariales entre les sociétés de dépannage et celles d'assistance, afin d'identifier les points d'amélioration au bénéfice du secteur dans son ensemble. Le thème de la certification de service a également été mis à l'honneur avec la remise d'un diplôme au premier certifié Qualicert poids-lourds, l'entreprise CODRA.



Le CNPA accompagne la première édition du Paris Bike Festival

Parce que la mobilité n'a pas toujours quatre roues, le CNPA était présent du 12 au 14 mai pour la première édition du Paris Bike Festival, qui se tenait à l'hippodrome de Longchamps à Paris. Cet événement grand public a eu pour vocation de valoriser la mobilité douce que permet le vélo, pendant trois jours animés par des présentations de nouveaux matériels, des compétitions amicales et des jeux.

Le CNPA y tenait un stand avec la Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du Cycle et de la Moto, qui l'a rejoint officiellement en janvier 2017. Pendant tout le weekend printanier, les visiteurs ont ainsi pu découvrir les métiers du commerce et de l'entretien des deux-roues, mais aussi bénéficier de conseils en matière de sécurité routière.



Equip'Auto : le rendez-vous bisannuel des professionnels de l'automobile sous le signe du rassemblement

Pour la première fois, les acteurs de la filière aval se sont réunis dans un même espace, autour d'un message commun : « Ensemble, préparons demain ». Cette initiative impulsée par Francis Bartholomé, qui a permis de rassembler l'expertise du CNPA, GNFA, IRP Auto, Garac et Aforpa, a été unanimement appréciée par les professionnels qui sont venus très nombreux découvrir les services de la filière. Pendant 5 jours, le stand a été animé par des réunions thématiques sur l'actualité des métiers, la prévention des risques en entreprise ou encore la gestion des déchets.



1 500
-
VISITEURS
SUR LE STAND

Equip'Auto a également été l'occasion d'officialiser l'adhésion du réseau EUROREPAR Car Service. L'enseigne et l'organisation professionnelle centenaire partagent une même ambition pour un service au consommateur toujours plus performant. Le président du CNPA Francis Bartholomé, le délégué général Xavier Horent et le directeur du pôle contrôle, maintenance et réparation Yves Riou, se sont succédés devant les adhérents de l'enseigne pour leur présenter les services du CNPA.

Un salon médiatique

Outre la conférence de presse d'ouverture du salon, lors de laquelle Francis Bartholomé a rappelé l'ambition partagée d'un espace commun, Equip'Auto a également été l'occasion de faire un point dans les médias sur l'actualité des métiers.

RTL a ainsi interviewé le CNPA sur les difficultés à recruter dans la filière ; Autoroute Infos a fait un sujet avec le président du contrôle technique, Bernard Bourrier, sur les changements attendus en mai 2018 et RMC a consacré une matinale aux incohérences des taxes, malus et primes à la conversion relevées par le CNPA lors du salon.

Le CNPA dans les médias



19 janvier 2017

Conférence de presse sur la fusion du métier Deux-Roues du CNPA et de la Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du cycle et du Motocycle



6 avril 2017

Conférence de presse pour présenter les réponses et réactions des candidats à l'élection présidentielle française aux 10 questions posées par le CNPA au sujet de la mobilité des Français

LesEchos.fr

GROUPEMENT

CNPA
Francis Bartholomé
est réélu à la tête du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA).

Francis Bartholomé, 66 ans, ingénieur iSAB agriculture de l'Ecole de Beauvais est, depuis 1997, PDG du groupe Saint Christophe (Ford). D'abord analyste projets et gestion de CRCA Reims, il a été directeur commercial de la coopérative agricole de la Brie Est-La Ferté Gaucher (1976-1993), puis président-directeur général concession Ford à Châlons-sur-Marne (1994-1996). Il avait pris la présidence nationale du CNPA en 2014.

Retrouvez chaque lundi les personnalités business dans notre cahier



950 CITATIONS

DU CNPA DANS LES MÉDIAS
EN 2017

Vidéos et réseaux sociaux

Afin de valoriser les différents métiers de ses adhérents auprès du grand public, le CNPA a lancé en 2017 une série de vidéos animées courtes et percutantes. Ces vidéos ont notamment vocation à être partagées par le plus grand nombre de manière virale. Elles s'inscrivent pleinement dans la stratégie d'animation du CNPA sur les réseaux sociaux pour y présenter ses actions et celles de la filière.

Une série de vidéos pédagogiques et virales

Du concessionnaire à l'école de conduite en passant par l'économie circulaire et l'artisanat, quatre secteurs d'activité ont été mis en image en 2017 à travers des vidéos en animation créatives et ludiques. L'objectif est d'engager le grand public à s'adresser aux professionnels de la filière lorsqu'ils ont besoin d'un service automobile. Le ton est positif et le message est aussi simple que percutant. Chaque vidéo est adaptée à sa cible avec un style plus dynamique et jeune, particulièrement adapté à une lecture sur mobile, pour la vidéo dédiée aux écoles de conduite par exemple.



Éducation routière : pour tout savoir sur les écoles de conduite !

Le permis de conduire, c'est la liberté, l'indépendance, le passeport pour l'emploi... Mais il paraît que c'est aussi le parcours du combattant ! Comment discerner le vrai du faux ?



L'économie circulaire au CNPA, c'est quoi ?!

Le centre VHU est le seul habilité à détruire et valoriser votre véhicule en fin de vie. Faites appel à des professionnels !



Le concessionnaire : la solution pour votre voiture !

Pour l'achat, la réparation, l'entretien de votre véhicule, vous ne savez pas toujours vers qui vous tourner. Il y a, près de chez vous, un concessionnaire qui répond à vos besoins... Pensez-y !



Les métiers de l'artisanat, par des pros !

Pour prendre soin de votre véhicule, faites appel à un professionnel ! Entretien ou réparation, vous en trouverez toujours un près de chez vous qui vous assurera des prestations de qualité et durables.

Une présence active sur les réseaux sociaux

Après le lancement de ses pages sur les réseaux sociaux depuis 2015, le CNPA a pris ses quartiers sur les différentes plateformes et comptabilise **toujours plus d'abonnés**. Touchant directement les adhérents, le grand public, les professionnels ou les institutions et pouvoirs publics, notre voix se fait entendre et chacun trouve son compte en nous suivant sur Twitter, Facebook ou LinkedIn.

2 400

ABONNÉS
SUR TWITTER



1 200

ABONNÉS
SUR FACEBOOK



2 400

ABONNÉS
SUR LINKEDIN

5 000

CITATIONS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
EN 2017

4599
IMPRESSIONS

CNPA @CNPA · 6 juil.
#PlanClimat Sortie du diesel/essence en 2040 :il faut accélérer sur le maillage en bornes de recharge !Les pros sont prêts à relever le défi

3768
IMPRESSIONS

Dernière Journée de la Sécurité routière au travail : tous mobilisés au service d'une @RoutePlusSure #SECURITEROUTIEREAUTRAVAIL

3768
IMPRESSIONS

Participez à la semaine des services de l'automobile et de la mobilité du 11 au 18 mars 2017 partout en France : semaine-services-auto.com

2677
IMPRESSIONS

Le CNPA, passerelle entre les startups de la Mobilité du @Moove_lab et l'administration pour lever les freins aux nouvelles solutions

CNPA, confiant.
Publié par Eglantine Douchy [?] · 27 octobre, 15:21 · ©

Parce qu'il est bon de rappeler que la sécurité routière doit être dans l'esprit de tous, à tout moment sur la route, restez vigilants, quel que soit le temps !
Pas de téléphone au volant, respectez les limitations de vitesse et les distances de sécurité, et le voyage sera assuré !
[Sécurité routière Cnpa Education Routière Patrice Bessone](#)

CNPA
Publié par Eglantine Douchy [?] · 24 octobre, 12:16 · ©

Un particulier n'a pas le droit de démonter ni de vendre les pièces d'un véhicule ...ces pièces que vous trouvez ensuite en ligne proviennent le plus souvent de chantiers illégaux... ce qui menacent votre sécurité et celles des autres usagers de la route.
N'oubliez pas : le Centre VHU est le seul habilité à détruire et valoriser votre véhicule en fin de vie...
Faites appel à des professionnels...

CNPA
Publié par Eglantine Douchy [?] · 9 juin · ©

Retour sur les temps forts du 54e Congrès de l'Education Routière qui a eu lieu à Lyon début juin. Signature d'une charte européenne sur l'importance d'une éducation routière professionnelle de qualité, gage de la sécurité routière.

CNPA
Publié par Eglantine Douchy [?] · 12 septembre · ©

Help ! Le Président National du CNPA, Francis Bartholomé, lance un appel à la solidarité depuis l'île de Saint Martin où il est en famille. Outre les pertes humaines, toutes les infrastructures et les moyens de transports sont évidemment très durement impactés, avec des conséquences vitales pour la population et les entreprises.

Professionnels de l'automobile, les Antilles auront notamment besoin de réparateurs, mécaniciens et dépanneurs !
Si vous êtes volontaires, prenez c... [Afficher la suite](#)

CNPA
Publié par Eglantine Douchy [?] · 30 juin · ©

Francis Bartholomé a été réélu Président national du CNPA, avec une nouvelle équipe!
Retour en images sur les principales actions de son 1er mandat...
Maintenant, l'heure est à de nouveaux challenges " Ouvrons de nouvelles routes pour conquérir nos futurs territoires" ...

12 136

PERSONNES ATTEINTES

5195

PERSONNES ATTEINTES

4700

PERSONNES ATTEINTES

7046

PERSONNES ATTEINTES

7046

PERSONNES ATTEINTES

La Web TV en 2017

4 000

VUES POUR LA VIDÉO DIDACTIQUE
RELATIVE AUX NOUVELLES PROCÉDURES
D'IMMATRICULATIONS

30

REPORTAGES

120 000

VUES DES VIDÉOS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

P. 26

LA MINISTRE DU TRAVAIL EN VISITE DANS UN CFA DE LA FILIÈRE

P. 28

LA SEMAINE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ

P. 29

SANTÉ ET PÉNIBILITÉ, UNE ATTENTION DE TOUS LES INSTANTS

P. 30

LE CNPA EN SOUTIEN DES PROFESSIONNELS

P. 32

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UN ENJEU PRIORITAIRE

P. 33

ACTIONS POUR LES CONSOMMATEURS

P. 34



SOCIAL / SOCIETAL

« La fraternité n'est qu'une idée humaine, la solidarité est une idée universelle. »

Victor Hugo

Formation professionnelle et apprentissage

Comme l'ont très bien perçu les candidats à l'élection présidentielle de 2017, la formation professionnelle est la clé du développement de l'emploi. Le CNPA agit en faveur de la formation grâce à cinq acteurs complémentaires qu'il préside ou administre : l'ANFA, le GNFA, le GARAC, l'AFORPA et l'Institut National du Cycle et Motocycle (INCM), ainsi qu'un réseau de CFA pilotes sur tout le territoire, reconnus pour leurs excellence.



56 000

JEUNES EN FORMATION
INITIALE DANS LA BRANCHE



+ 9%

D'APPRENTIS À LA RENTRÉE
DE SEPTEMBRE 2016



70%

DES SALARIÉS DE LA BRANCHE
SONT EN APPRENTISSAGE

L'ANFA : Association Nationale pour la Formation Automobile

L'ANFA, chargée de mettre en œuvre la politique de formation, est exclusivement dédiée à la branche des services de l'automobile. Organisme paritaire collecteur, elle gère 43 centres pilotes de formation d'apprentis (CFA) sur tout le territoire. L'ANFA fête ses 65 ans cette année. Son réseau de CFA a 25 ans !

Le GNFA : Groupement National pour la Formation Automobile

Le GNFA est l'organisme chargé des formations de perfectionnement et de qualification aux métiers de l'automobile. Ce sont 19 CFA, 350 formateurs et 70 sites qui accompagnent les entreprises dans leur politique RH et leurs besoins de formation. Le GNFA est par ailleurs très sollicité pour son rôle de conseil en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.



En 2017, la filière a délivré le

30 000^{ème}

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
DEPUIS 1988

Le GARAC

Technopôle de formations aux métiers de l'automobile installé à Argenteuil, le GARAC accueille 1277 jeunes en formation et propose 20 diplômes, du CAP au diplôme d'ingénieur, sous statut scolaire comme en apprentissage. Le campus de l'automobile fêtera ses 70 ans l'année prochaine.

96% DE RÉUSSITE AUX EXAMENS
EN JUIN 2017

96% DE TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE

**moins
de 7%**

DE RUPTURE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE,
CONTRE UN TAUX MOYEN RÉGIONAL DE 28%

L'AFORPA

L'AFORPA dispose de 6 CFA en Ile-de-France, qui forment 1 200 jeunes en alternance. En juin 2017, 90% des candidats présentés à l'examen ont été diplômés et 20% d'entre eux ont obtenu une mention. L'AFORPA a mis en place un plan d'investissements d'envergure, afin d'accompagner le développement de nouvelles formations rendues nécessaires par les évolutions de la mobilité : acquisitions de véhicules électriques, hybrides...

Le campus des services de l'automobile ouvrira ses portes l'année prochaine

Les travaux se poursuivent à Guyancourt : le futur centre de formation continue et en alternance de la branche ouvrira ses portes en septembre prochain. Il s'étendra sur 47 000 mètres carrés et pourra accueillir jusqu'à 1 000 personnes en formation.



La ministre du Travail en visite dans un CFA de la filière

La ministre du Travail fait sa rentrée à Albi

A l'occasion de la rentrée scolaire, le 4 septembre 2017, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud s'est rendue à Albi pour une visite sur le thème de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le Gouvernement a ainsi souhaité valoriser la filière aval de l'automobile à travers un CFA pilote de l'ANFA, Transmeca, qui accueille chaque année près de 200 jeunes en alternance sous contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, pour un taux d'insertion global de 86%.

La ministre a ensuite visité une concession du Groupe Maurel, à Albi, qui accueille 18 jeunes issus du CFA voisin.

Ces échanges ont permis de mettre en lumière la nécessité, pour les pouvoirs publics, de **valoriser l'apprentissage comme filière d'excellence**.

A l'occasion de cette visite, la ministre a insisté sur la volonté du Gouvernement de valoriser l'apprentissage, « véritable ascenseur social et tremplin formidable pour les carrières professionnelles avec l'assurance pour 70% des élèves de trouver un travail en CDI ».



La semaine des services de l'automobile et de la mobilité

Du 11 au 18 mars 2017 se tenait la deuxième session de la semaine des services de l'automobile et de la mobilité, organisée par l'ANFA. Cette année, 180 établissements ont participé en organisant 500 événements.

DU 11 AU 18 MARS 2017

SEMAINE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ



“
Participez aux ateliers découverte !
Testez-vous aux métiers de la vente, de la réparation, des services de l'auto, du camion, de la moto et du vélo.
”

PLUS DE 400 ÉVÉNEMENTS PARTOUT EN FRANCE !

TOUS LES RENDEZ-VOUS DANS VOTRE RÉGION SUR WWW.SEMAINE-SERVICES-AUTO.COM

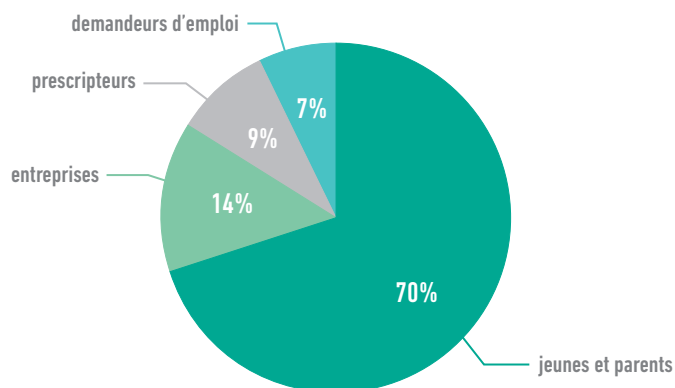
ANFA SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ

53 000

VISITEURS

9 000

CONTACTS QUALIFIÉS



WorldSkills Competition 2017

L'ANFA est partenaire des Olympiades des Métiers depuis plus de 20 ans. Après une première manche en Aquitaine qui a fait la part belle aux métiers de l'automobile, trois jeunes de la profession sont sortis médaillés de cette nouvelle édition internationale. Au terme de quatre jours de compétition à Abu Dhabi, Enzo Barragato, carrossier-peintre de 20 ans, est reparti avec une médaille de bronze. Deux médailles d'excellence ont été attribuées à Jimmy Rose, 20 ans, en technologie automobile et Kévin Mascle-Girard, 21 ans, en tôlerie-carrosserie.



© ÉRIC BOULOMIÉ



© ÉRIC BOULOMIÉ

Santé et pénibilité, une attention de tous les instants

La protection sociale des services de l'automobile : le groupe IRP AUTO

IRP AUTO est le groupe de protection sociale créé par la profession pour la profession. Il propose la seule offre de contrats et services entièrement conçue pour répondre aux besoins des entreprises, des salariés et des retraités de notre filière, en matière de Prévention, de Santé, de Prévoyance, d'Épargne, de Retraite ou encore d'Action sociale.

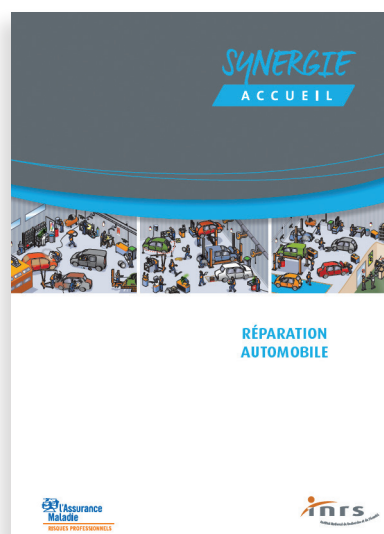
En 2017, IRP AUTO conforte sa place de leader des services de l'automobile en santé et prévoyance avec une progression continue de ses parts de marché en santé et en prévoyance supplémentaire. Le Groupe étoffe sa nouvelle offre de services en matière de Solidarité-Prévention avec une revue trimestrielle envoyée aux salariés et de nouvelles interventions sur les risques professionnels. Plus de 2 000 interventions ont eu lieu en entreprise avec un taux de satisfaction de 96%.

Un nouvel outil pédagogique pour les jeunes

Constatant que les nouveaux arrivants, et en particulier les jeunes de 18 à 24 ans, sont plus vulnérables face aux risques professionnels, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), avec la participation du CNPA, a élaboré un outil pédagogique : Synergie Accueil « Réparation automobile ».

Sous la forme d'une brochure, il permet à la personne chargée de l'accueil en entreprise (tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant) de vérifier les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail du nouvel arrivant. La brochure préconise, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement.

Cet outil a donné lieu à deux interventions devant les jeunes du GARAC : 300 élèves ont ainsi été sensibilisés aux risques professionnels.



Un nouveau chargé de mission pour la Bretagne



Dans le cadre d'une convention avec la CARSAT, un chargé de mission a été recruté en CDD de janvier 2016 à fin juin 2017. Ce chargé de mission a visité 200 entreprises et a réalisé 213 diagnostics dans des entreprises de moins de 10 salariés. L'action portait prioritairement sur la prise en compte des risques majeurs au sein de chaque entreprise, les actions prioritaires à engager, la présentation des dispositifs d'aides financières de la CARSAT (AFS et CNO).



Les risques pris au sérieux dans les Hauts-de-France

En 2017 dans les Hauts-de-France, 40 nouvelles entreprises ont été accompagnées sur la prévention des risques et le risque chimique. 30 accompagnements ont concerné la mise en œuvre d'un plan d'action autour des facteurs de risques liés à la pénibilité et 2 journées de formation ont été organisées à destination de l'ensemble des adhérents.

Un accompagnement sur le terrain : TPE Garage



140

GARAGES ACCOMPAGNÉS EN NORMANDIE, DANS LE CADRE DU PARTENARIAT « TPE GARAGE » AVEC LA CARSAT

TPE Garage est un accompagnement réalisé par le CNPA dans certaines régions, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), qui vise à mobiliser le chef d'entreprise sur les actions de prévention à déployer au sein de son établissement, à faire la promotion d'outils de prévention des risques professionnels. En 2017, plus de 1 200 interventions ont été effectuées sur l'ensemble du territoire.

Des réunions « Accidents du Travail et Maladies Professionnelles »

Mises en place depuis 10 ans par le CNPA avec le soutien de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), ces réunions visent à sensibiliser les professionnels de notre filière sur les différents risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles liés à leur activité et de les informer sur les moyens et outils de protection adaptés. Elles sont organisées dans toute la France.



EN 2017 SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS :

58

—
RÉUNIONS

600

—
PARTICIPANTS

Une aide concrète aux chefs d'entreprise

Gérard MARY First Stop, Autun (71)

L'aide apportée par l'animateur CNPA, Jean-François LESSARD, pour établir le Document Unique (DU) d'évaluation des risques professionnels a été considérable. Il y a quelques années, j'avais suivi une formation pour l'établir mais j'avoue que la complexité du travail à réaliser a anéanti ma bonne volonté.

L'outil utilisé par le CNPA est simple, très bien fait et surtout il est adapté à notre métier. L'aide apportée par l'animateur qui vient dans l'entreprise est considérable. Durant une demi-journée, il nous aide à réaliser ce document. Il attire notre attention sur des points importants, il vérifie l'affichage obligatoire et nous le fait compléter le cas échéant. A cette occasion, il m'a fait découvrir de bons outils tels que le Livret d'accueil que j'ai trouvé génial. Je suis ravi et soulagé d'avoir réalisé le DU de mon entreprise et ce, de manière objective, concrète et efficace. Cet accompagnement du CNPA est un véritable confort de travail !

Josiane DELOYE Agent de marque, Valréas (84)

Pour nous, ces formations ont été très bénéfiques. D'une part, étant donné qu'elles sont dispensées sur le lieu de travail, nos salariés sont très impliqués. L'intervenant extérieur leur donne vraiment des conseils préventifs.

D'autre part, nous avons reçu l'aide de notre déléguée CNPA départementale pour la mise à jour du Document Unique et c'est une action très positive. Nos salariés sont directement impliqués avec le chef d'entreprise, le résultat final étant d'avoir un retour sur les pistes à corriger. Ce que nous avons fait, en isolant par exemple le compresseur pour limiter le bruit ou en corrigeant et supprimant les gestes et postures de nos salariés.

Le CNPA en soutien des professionnels



Eric DECHELETTE Garagiste, Pont-Trambouze (69)

Le Garage Dechelette a bénéficié d'une aide de 8 000 euros du fonds de secours

J'ai pu bénéficier en début d'année 2017 d'une aide de la part du fonds de secours du CNPA, suite à une coulée de boue dans mon garage en juin 2016. Une partie de mon matériel avait été détruit et le montant que l'assurance me proposait ne me permettait pas de me rééquiper à neuf. Le bureau régional du CNPA Auvergne-Rhône-Alpes m'a aidé à constituer mon dossier de demande d'aide que nous avons ensuite soumis à la commission du fonds de secours. J'ai ainsi pu bénéficier d'une enveloppe de 8 000 euros, ce qui m'a permis de continuer mon activité plus sereinement. Ce fonds de secours est essentiel pour des professions comme les nôtres, dont les équipements sont coûteux.

De derniers soubresauts pour le RSI

Le président de la République a rapidement annoncé courant 2017 son intention d'adosser le RSI au régime général. Cette nouvelle modification à venir a généré beaucoup d'inquiétude chez les professionnels, qui après 10 ans de difficultés rencontrées avec le RSI, craignent la mise en place d'un système encore plus complexe. Tout au long de l'année, le CNPA a continué à apporter une **aide concrète dans la gestion des dossiers**, grâce notamment à la nomination d'une interlocutrice permanente du régime social des indépendants au sein de la branche, Josiane Escandé. Des premières réunions d'informations ont déjà eu lieu.

Mon Entreprise Auto

Le CNPA administre toujours le site internet monentrepriseauto.fr, qui permet aux professionnels de céder leur activité, et aux jeunes actifs de trouver un garage à reprendre. 1 500 professionnels sont inscrits sur la plateforme.



La sécurité routière, un enjeu prioritaire

Le CNPA au cœur des politiques de sécurité routière

Le CNPA siège au Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR). À ce titre, il est associé aux politiques de sécurité routière du Gouvernement. Au-delà de ce rôle de partenaire, le CNPA a à cœur de trouver avec ses métiers **les meilleures solutions pour améliorer la sécurité** de tous sur les routes.

C'est dans cet objectif que le CNPA a souhaité se montrer force de propositions en vue du Comité Interministériel de la Sécurité Routière, qui s'est tenu le 9 janvier 2018. Interrogeant l'ensemble de ses métiers et de ses partenaires, le CNPA a remis au ministère de l'Intérieur et au

Délégué Interministériel à la Sécurité Routière **10 propositions** : accès au permis de conduire, renforcement de la théorie, plus de communication publique sur l'importance de l'entretien des véhicules, développement de services connectés pour la maintenance prédictive...

Une de ses propositions relative aux stages de récupération de points a été retenue in extenso par le Premier ministre.

Épaves roulantes : le CNPA se mobilise

Entre 2015 et 2017, les scandales des « épaves roulantes » ont fait les gros titres dans les médias. Des véhicules accidentés ont été remis en circulation sans avoir fait l'objet de réparations adéquates, et pourtant validées par un expert automobile.

Devant le danger que représentent de tels véhicules, le Délégué Interministériel a été contraint de les rappeler, avant de lancer d'importants travaux de redéfinition du périmètre de l'expertise automobile, fonction réglementée. Le CNPA a ainsi été auditionné le 15 mars 2017 par l'Inspection Générale de l'Administration, afin de présenter les difficultés que ces

professionnels, des réparateurs aux centres VHU agréés, peuvent rencontrer dans l'accomplissement de la mission de l'expertise aujourd'hui.

Fin octobre, la Direction de la Sécurité Routière a de nouveau sollicité le CNPA pour lui soumettre 15 propositions, visant à **améliorer l'expertise automobile** et à **limiter les risques de fraude**. Le CNPA a notamment demandé à ce que les professionnels de la réparation soient mieux associés à la procédure type « véhicules endommagés » et que le comité de suivi de cette procédure soit réactivé.



Actions pour les consommateurs

Les métiers représentés par le CNPA sont au contact quotidien des Français. Activités de services, ils sont confrontés à la défiance que génère le « car bashing » et notamment les scandales de l'industrie.

Le déploiement de la charte éthique du CNPA

Afin de donner aux consommateurs des gages de qualité, le CNPA a mis en place une charte éthique qui conditionne l'adhésion des professionnels. En 2017, cette charte a été envoyée à tous les adhérents, pour qu'ils puissent l'afficher dans leurs entreprises, à l'adresse des clients. En cas de non-respect de ces engagements, le professionnel se voit retirer son adhésion au CNPA.

Le CNPA membre fondateur de la Confédération des Acteurs du Tourisme

En juin 2017, 14 organisations professionnelles représentatives, dont le CNPA, et acteurs du secteur du tourisme ont officiellement signé les statuts de la Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT). L'objectif est de **rassembler autour d'enjeux communs** les professionnels afin de parler d'une voix unifiée et de défendre ainsi de manière forte les enjeux du tourisme auprès des pouvoirs publics. Le CNPA y représente notamment les loueurs courte durée, acteurs de la mobilité.

Les loueurs courte durée du CNPA, c'est :

+ de
85%

DE LA PROFESSION
REPRÉSENTÉE

soit + de
3 500

AGENCES DE LOCATION

&
12 500

SALARIÉS

Une pénurie de carburants ?

Le 29 mai, un communiqué de presse CGT/FO annonce un appel à la grève nationale, notamment pour les entreprises de transports de carburants. Anticipant un nouveau mouvement de panique chez les automobilistes et le risque que les professionnels de la distribution en carburants soient pris au dépourvu, le CNPA a **alerté le jour même ses adhérents**. Le lendemain, le CNPA a contacté l'Administration et le ministère, afin que la communication sur la grève se fasse

de façon conjointe et éviter toute inquiétude du grand public qui créerait la pénurie de façon artificielle. Quotidiennement pendant la grève, le CNPA a fourni au ministère des chiffres sur les stations-service en réelle pénurie, afin de **tempérer les annonces faites par les médias** et de donner les sources les plus fiables possible aux automobilistes. Une méthodologie de situation de crise a par la suite été mise en place avec l'Administration pour les prochaines grèves.



La commission consommation du CNPA

Étant au contact direct des automobilistes, les professionnels de l'automobile partagent avec eux un certain nombre de constats. Ils ont également à cœur de **maintenir une qualité de services cohérente** avec les attentes des consommateurs. C'est la raison pour laquelle le CNPA a créé une « commission consommation » en 2016, qui se réunit 3 fois par an. Y sont conviées les associations de consommateurs, autour de thématiques définies en amont. Cette année, la thématique de travail retenue était celle du « libre choix ».

Les données des véhicules appartiennent aux automobilistes

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a été chargée d'évaluer l'impact du nouveau règlement européen sur les données personnelles, pour tout type d'objets connectés. Un **groupe de travail spécifique au véhicule connecté** a ainsi été créé, auquel le CNPA a participé.

En tant qu'organisation professionnelle représentative des services automobiles, le CNPA a porté une position visant à assurer au consommateur une liberté totale de choix dans les services connectés : toutes les données émises par un véhicule connecté, indirectement identifiantes, doivent lui appartenir ; elles ne peuvent être confisquées par aucun acteur. L'automobiliste choisit ensuite librement à qui les confier selon le prestataire à qui il accorde sa confiance. Cette position a été retenue par la CNIL, qui a rendu public son « **pack de conformité** » lors du salon Equip'Auto en octobre. Le CNPA continue à travailler avec la CNIL pour que ce pack de conformité reste, dans le temps et à l'usage, une garantie de liberté pour le consommateur.



Un « nouveau » contrôle technique ?

En juillet 2017, l'annonce d'une évolution du contrôle technique en 2018 a créé un emballement médiatique important : de nombreuses erreurs ont été relayées dans les médias, suscitant beaucoup d'inquiétude auprès des automobilistes et allant jusqu'à pousser des parlementaires à interroger publiquement le Gouvernement sur ses intentions. Alors qu'il était dit que le délai allait passer de 2 mois à 24h pour faire ses réparations en cas de contre visite, que le nombre de points de contrôle allait passer de 134 à 400, le CNPA a tenu à **produire un « vrai/faux »** dans l'objectif de **rassurer les consommateurs**. Ce document pédagogique s'adresse à la fois aux automobilistes, pour leur expliquer ce qui va réellement changer dans la réglementation à compter de mai 2018, mais aussi aux professionnels de la réparation automobile, qui seront amenés à procéder aux réparations demandées par les contrôleurs. Ce document a été réalisé en partenariat avec le ministère des Transports et est ainsi co-logoté.

PLUS QUE 24 HEURES POUR FAIRE RÉPARER SON VÉHICULE ?

LE NOMBRE DE POINTS CONTRÔLÉS VA DOUBLER ?

UNE NOUVELLE SANCTION APPARAÎT ?

TOUTS LES VÉHICULES SERONT EN CONTRE-VISITE ?

LA FRANCE N'EN FAIT QU'À SA TÊTE ?

LE VRAI/FAUX DU CONTRÔLE TECHNIQUE 2018

Un « nouveau » contrôle technique ? Pas de panique !
Décryptage d'une évolution qui affole.

Véhicules immobilisés, points de contrôle multipliés, sanctions renforcées : depuis plusieurs mois, l'évolution du contrôle technique, prévue en mai 2018, fait couler beaucoup d'encre et suscite un vent de panique parmi les automobilistes...

Le CNPA avec la participation du ministère chargé des Transports rétablit la réalité.

CNPA
Conseil National des
Professionnels de l'Automobile
15, rue Rouget de Lisle
92-94 CURENOISE CEDEX
www.cnpa.fr
info.cn@cnpa.fr

LA MOBILITÉ EN CHIFFRES

P. 38

ACTIONS POUR L'EMPLOI

P. 39

LE VÉHICULE CONNECTÉ, SOURCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ?

P. 40

UN PARTENARIAT AVEC STATION F

P. 41

LES STARTUP TÉMOIGNENT

P. 43

UN PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018 SOUS LE SIGNE DE LA MOBILITÉ

P. 45

REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE

P. 46

ÉCONOMIE COLLABORATIVE : ATTENTION AUX DÉRIVES !

P. 47



ÉCONOMIE

« Travaillez dur à vous accomplir en développant vos capacités. »

Sénèque

La mobilité en chiffres

La filière automobile, en bonne santé ?

Parce qu'ils sont réunis sous une même Convention Collective et une même politique de branche ambitieuse, nous oublions souvent que les 23 métiers représentés par le CNPA peuvent présenter d'importantes disparités en matière de typologie d'entreprises mais également de santé économique.

C'est la raison pour laquelle, en 2016, le CNPA a décidé de lancer un travail de filière pour **compiler les données économiques de la branche** et fournir une photographie la plus précise possible de la filière aval, aux entreprises mais

également aux pouvoirs publics.

2017 a ainsi vu la 2^{ème} édition de « La mobilité en chiffres », le rapport économique de la filière des services de l'automobile. La commission économie et statistiques du CNPA a de nouveau travaillé avec le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA), la Banque de France, le cabinet TCG Conseil ainsi que l'observatoire de la branche, afin de dégager les principaux chiffres clés qui permettent à la filière de s'évaluer et surtout de se projeter !

« Alors que la mobilité du quotidien est de nouveau sous le feu des projecteurs, au cœur des enjeux économiques, sociaux et sociétaux, il était plus que jamais nécessaire d'avoir un outil pour objectiver notre poids, nos capacités à faire, mais aussi nos difficultés. »

Francis Bartholomé, président national du CNPA



Quelques chiffres extraits du rapport

- 1** **Un parc vieillissant, malgré une reprise des ventes de véhicules neufs :**
 En 2017, 38% du parc automobile a plus de 10 ans
- 2** **Une inversion des consommations :**
 Les immatriculations de véhicules essence sont désormais majoritaires (52%) face au diesel
- 3** **Une filière fortement contributrice :**
 15 milliards d'euros de contributions à la fiscalité

Actions pour l'emploi



La région PACA, mobilisée pour l'emploi

Devant les importantes difficultés à recruter, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est mobilisée dès 2014 pour faire connaître les métiers de la filière et créer des partenariats avec les acteurs locaux de l'emploi : participation à des *job datings*, mise en place d'une commission emploi / formation, participation à des forums...

En juillet 2016, le bureau régional du CNPA avait mis en place un dispositif « Mixité » pour favoriser l'intégration de jeunes filles en contrat d'apprentissage. En janvier 2017, le CNPA a lancé une enquête à l'échelle régionale pour comprendre les freins à l'embauche. Il en ressort que 500 postes sont non pourvus dans la filière, de façon récurrente et que les dispositifs de Pôle Emploi sont mal connus des professionnels.

En février, le CNPA a signé une convention de partenariat avec la région sur l'emploi. Le président de la Région, Christian Estrosi, a par ailleurs lancé la Banque Régionale de l'Emploi et de l'Apprentissage, le 21 février, dans une concession automobile à Toulon, en présence du président régional du CNPA, Patrick Chatrieux.



Job2roues : le site d'emplois des métiers du deux-roues

Première page de Google pour les recherches liées à l'emploi dans le secteur, le site internet Job2roues.fr a été créé en juillet 2012. Il comptabilise environ 18 000 utilisateurs uniques par an et plus de 90 000 vues. En 2017, le site a connu une belle progression de 16%.



Job Dating en Nouvelle Aquitaine

Le bureau régional du CNPA organise régulièrement des *job datings* pour aider les entreprises de la filière à recruter !



Le véhicule connecté, source de développement économique ?

Pour un marché ouvert et sécurisé du véhicule connecté

Depuis plusieurs années, le CNPA est fermement engagé dans les réflexions à la fois techniques, juridiques et politiques autour du véhicule connecté. En effet, l'industrie de la data, vers laquelle tend aujourd'hui l'industrie traditionnelle, est potentiellement **porteuse de développement économique** pour l'ensemble des entreprises des services, qui peuvent proposer de **nouvelles offres connectées** au consommateur... si et seulement si les données nécessaires au développement de ces offres restent accessibles !

Tout l'enjeu actuel pour la filière aval réside dans la nécessité

de **garantir au consommateur une réelle liberté de choix**, en lui laissant la pleine et entière possession des données qui le concernent, et en lui permettant de contracter avec le prestataire de son choix.

Pour cela, le CNPA représente la filière automobile dans les groupes de travail techniques d'homologation des véhicules à Bruxelles, pour que les normes à venir valorisent l'ouverture, dans le respect des règles de sécurité en vigueur ; le CNPA a par ailleurs engagé un dialogue nourri et constant avec les pouvoirs publics français et européens sur le sujet.

Le 20 décembre, le comité des représentants permanents européen a donné raison à la filière aval de l'automobile en demandant aux constructeurs de maintenir la prise OBD (on board diagnostic) ouverte, y compris en roulage, dans leurs futurs modèles. C'était un débat de longue haleine entre les experts du CNPA et les représentants de l'amont à Bruxelles. Cette décision va permettre à l'aval de maintenir ses capacités d'innovation.



L'école supérieure de management de Bordeaux s'intéresse au véhicule connecté

Le 26 octobre, le campus de l'ESSCA (Ecole Supérieure de Management de Bordeaux) a accueilli une table ronde ayant pour thème « les nouvelles motorisations, véhicules connectés et les nouvelles mobilités ».

Cet événement, retransmis en direct dans deux autres sites de l'ESSCA (Angers et Boulogne-Billancourt), a notamment vu l'intervention d'Ariel Cabanes, directeur de la prospective

au CNPA, et Francis Bartholomé, président national, pour débattre de la pérennité des business models actuels et le développement de nouveaux services, adaptés au XXI^{ème} siècle. Le thème de la propriété des datas et leur exploitation a longuement été évoqué, étant central pour le développement économique de la filière.



Un partenariat avec Station F

Accompagner les professionnels de la filière, c'est avant tout les préparer aux défis de demain. Le CNPA a à cœur de créer des synergies entre les nouveaux acteurs de la filière, les jeunes *startup* qui proposent des services innovants dans le domaine de la mobilité, et les entreprises traditionnelles de la filière, qui sont quotidiennement au service des automobilistes.

C'est l'objectif du Moove Lab, le programme d'accompagnement de *startup* créé par le CNPA avec le soutien de Via-ID, et hébergé au cœur de Station F, le plus grand incubateur de *startup* au monde, depuis septembre 2017. Ce programme est avant tout au bénéfice de l'ensemble de la filière des acteurs de la mobilité.

Le CNPA est la seule organisation professionnelle à gérer un programme d'accélération de *startup* au sein de Station F !

Le CNPA a lancé un appel à candidatures en juillet 2017. Plus de 70 dossiers de *startup* ont été déposés ; une vingtaine est venue *pitcher* devant un jury composé de membres du CNPA et de partenaires. Finalement, 8 *startup* auront été retenues pour la première promotion, parrainée par Carglass.

La rentrée a eu lieu en septembre 2017. En mars 2018, cette première promotion laissera la place à de nouvelles *startup*.

Juillet 2017

LANCEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES
DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT
DE *STARTUP* CRÉÉ PAR LE CNPA

Septembre 2017

RENTRÉE DE LA PREMIÈRE PROMOTION
AU SEIN DE STATION F

Mars 2018

RENOUVELLEMENT DES *STARTUP* ACCOMPAGNÉES,
NOUVELLE PROMOTION



35 000 m²

LE PLUS GRAND CAMPUS
DE *STARTUP* AU MONDE



1 000

STARTUP PRÉSENTES



26

PROGRAMMES PARTENAIRES

STATION F, C'EST :

Première
promotion
parrainée par

CARGLASS

ET SOUTENUE
par

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Assurance

CLUB IDENTICAR

MICHELIN

DEKRA

DATAFIRST

GRUPE
JALLU-BERTHIER *jb*
L'automobile devient service

**PGA
MOTORS**



via iD

Nous sommes fiers d'accompagner le CNPA dans le lancement et l'animation du Moove Lab. Au-delà d'investir et d'accompagner en propre des startup dans les nouvelles mobilités, nous avons à cœur de connecter les différents acteurs de l'écosystème pour faire avancer l'innovation dans l'ensemble de la filière de la mobilité. Cela fait donc sens de faire bénéficier le CNPA de l'expertise que nous avons éprouvée depuis quelques années déjà pour identifier et faire grandir les startup prometteuses.

Via ID accompagne au quotidien les chargés d'incubateur du CNPA : ressources, expertises, mentoring, mises en relation... Le tout étant de permettre aux projets incubés de grandir dans les meilleures conditions, d'éviter les écueils que nous connaissons et de profiter de notre expérience dans la mobilité.

CARGLASS®

L'innovation a toujours été au cœur de notre ADN de marque, notre métier de spécialiste est d'ailleurs né de deux innovations majeures dans le vitrage automobile : l'apparition du verre feuilleté pour les pare-brises ainsi que leur pose par collage. C'est donc avec conviction et enthousiasme que nous avons accepté de rejoindre le Moove Lab en tant que parrain de cette première promotion. Si l'on parle aujourd'hui plus de mobilité que d'automobile, il est en revanche toujours question d'innovation, et d'autant plus quand il s'agit de service à l'automobiliste. L'énergie et la diversité de toutes ces startup sont très inspirantes pour une marque comme la nôtre qui cherche à toujours conserver un coup d'avance.



Les startup témoignent



L'intégration au Moove Lab a été une étape importante dans la vie de MSA. Nous y avons trouvé de belles énergies et un très bon écosystème pour mettre en place notre vision. Au début de l'aventure, nous avons reçu l'aide du CNPA et de Via ID pour minimiser nos risques stratégiques et capitaliser sur nos risques opérationnels. Bravo au CNPA et merci au duo de choc Grégoire et Florent pour leur aide quotidienne.

TROOPY

En tant que spécialiste de la distribution et de la réparation de motocycles et d'automobiles, le Groupe Chapat est un membre historique du CNPA. Engagé depuis plusieurs années dans une réflexion sur le futur de la mobilité, le Groupe Chapat s'apprêtait à lancer son premier service de scooters-partagés lorsqu'il a eu vent de l'appel à projet du Moove Lab. Participer à la saison 1 du Moove Lab offre à TROOPY la possibilité d'accélérer son développement dans un écosystème propice aux échanges et à l'innovation.

Grâce à l'accompagnement du Moove Lab, nous avons l'opportunité de multiplier les rencontres et de nourrir notre projet chaque jour !



Pour JustBip, être incubé au Moove Lab représente une belle opportunité pour développer plus rapidement son activité sur le territoire. Les partenaires du programme sont à l'écoute de chaque projet et se rendent accessibles pour échanger et bâtir des relations durables si cela est pertinent. De plus, l'écosystème de Station F, qui abrite le Moove Lab, contribue aussi à donner l'ensemble des ressources indispensables au bon décollage des startup. Pour finir, le CNPA active en parallèle son réseau d'adhérents afin de faire émerger les acteurs intéressants pour JustBip en lui assurant une crédibilité nécessaire pour nouer des partenariats avec les grands comptes du secteur.



Nous sommes vraiment ravis que Cocolis ait intégré le Moove Lab et nous remercions le CNPA pour cette chance. Au quotidien, c'est une très bonne ambiance de travail, avec beaucoup d'émulation entre les différentes startup. Les points réguliers nous permettent d'avancer plus vite et plus sereinement. Nous apprécions également l'opportunité que nous offre le Moove Lab de collaborer avec de grands groupes.



WATCHDOG SYSTEM®

Watchdog System est une jeune startup spécialisée dans la conception d'antivol connecté pour deux-roues. Notre incubation au sein du Moove Lab nous a beaucoup apporté, tant sur le plan matériel que sur le plan opérationnel. Station F constitue un excellent environnement de travail. La proximité avec les autres startup incubées favorise l'échange d'expériences et le partage des connaissances. Par ailleurs, le réseau du CNPA nous a permis de créer de nouvelles opportunités en rapport avec notre développement.



RIDY

Depuis septembre, l'aide du Moove Lab est précieuse pour nous accompagner sur notre besoin actuel de financement. Le mentoring et les échanges avec les autres startup sur le sujet sont essentiels. Nous avons également eu quelques bons contacts avec des partenaires du CNPA pour réfléchir avec eux à la meilleure solution «Vélo» pour les sites de leur entreprise. Il faut concrétiser !



Pour nous, le Moove Lab est une belle opportunité de rejoindre une communauté de startup et grands comptes engagés dans la mobilité. Une ambiance de travail, des conseils pertinents, du mentorat, un partage de bonnes pratiques, des temps d'échange entre startup... En quelques mois nous avons déjà pu apprécier les avantages de faire partie du Moove Lab. D'autres aventures nous attendent, comme de potentiels partenariats par exemple...



Nous sommes très contents d'avoir rejoint le Moove Lab. Le CNPA nous a ainsi ouvert son écosystème. Nous avons de premiers partenariats en cours dont nous sommes fiers qui ont été initiés grâce au Moove Lab. D'autres acteurs du monde auto nous ont contactés suite à notre entrée dans l'incubateur du CNPA, qui nous a donné une belle exposition dans le monde auto. L'accompagnement est quotidien et de qualité et nous offre un cadre de travail incroyable à travers Station F.

Un projet de loi de finances pour 2018 sous le signe de la mobilité

Chaque année, le projet de loi de finances prévoit les dépenses et les recettes de l'État pour l'année à venir. C'est donc avec ce texte, discuté entre octobre et décembre, que le Gouvernement décide, en accord avec les parlementaires, la mise en place ou la suppression de taxes, d'impôts, d'aides.

La première loi de finances du quinquennat d'Emmanuel Macron a fait la part belle aux sujets automobiles.

Suivant les recommandations que le CNPA a portées pendant la campagne présidentielle, le Gouvernement a mis en place une **prime à la conversion** pour les véhicules d'occasion récents. Le CNPA a cependant relevé une **incohérence dans le dispositif**, puisqu'un même véhicule peut à la fois bénéficier d'une prime à la conversion et d'un malus.

Le CNPA s'est par ailleurs **opposé à la mise en place d'une taxe additionnelle** à l'immatriculation des véhicules de plus de 36CV fiscaux et plus, au motif que cette taxe ne viserait pas nécessairement des personnes aisées, mais des collectionneurs. De la même façon, le CNPA s'est opposé à l'alourdissement de la taxe additionnelle à l'immatriculation

des véhicules de plus de 10CV fiscaux. La taxe à l'immatriculation des véhicules de plus de 36CV, votée en lecture définitive, pourrait se voir censurer par le Conseil Constitutionnel.

Côté mobilités douces, le CNPA s'est mobilisé pour le **maintien d'une prime à l'achat des vélos à assistance électrique** et, comme les années précédentes, a demandé le **maintien de l'amortissement fiscal pour les véhicules industriels roulant au GNV** (Gaz Naturel pour Véhicule). Ces deux dispositifs ont été maintenus !

Enfin, le CNPA a mené un important travail de sensibilisation des parlementaires et du Gouvernement sur **la disparition des stations-service de proximité**, qui pourraient pourtant représenter un maillage intéressant pour le développement des nouvelles énergies en zones rurales ou peu denses. Grâce à l'action du CNPA, le Gouvernement a finalement consenti une enveloppe budgétaire de 2 millions d'euros, pour les aides à se diversifier et se mettre aux normes environnementales.



Représenter les intérêts économiques des entreprises de la filière

La dématérialisation des procédures : un début chaotique pour les pros

En 2015, le Gouvernement a annoncé la dématérialisation d'un certain nombre de procédures qui se faisaient jusqu'alors en préfecture, comme l'ouverture du dossier administratif du permis de conduire ou encore l'immatriculation des véhicules. Après plusieurs mois de travail entre les préfectures et les professionnels que représente le CNPA, les bureaux dédiés en préfecture ont finalement fermé le 6 novembre 2017.

Le bouleversement informatique que représente cette dématérialisation a conduit à d'importants dysfonctionnements. Les procédures moins habituelles que la simple immatriculation de véhicules neufs n'avaient pas été anticipées. Ainsi, alors que les professionnels avaient l'habitude depuis plus de 10 ans de procéder aux modifications nécessaires dans le système d'immatriculation des véhicules

(SIV), les dossiers se sont très rapidement trouvés bloqués, engendrant des conséquences économiques sans précédents pour les entreprises. Les mêmes **dysfonctionnements informatiques** ont eu lieu pour les écoles de conduite qui ne pouvaient plus enregistrer de nouveaux élèves – avec là encore les conséquences économiques que l'on peut imaginer.

Partenaire historique de la mise en place du SIV en 2008, le CNPA a sollicité un entretien en urgence avec le ministère de l'Intérieur début décembre. Cette réunion de travail avec le secrétaire général, Denis Robin, et le délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe, a permis au CNPA d'obtenir un **agenda de sortie de crise**, la mise en place d'un comité de suivi avec des échanges quasi quotidiens et des procédures d'urgence pour débloquer la situation pour les professionnels.



Restrictions d'eau : la fin des pros du lavage ?

Dès avril 2017, des arrêtés « sécheresse » ont été pris dans les départements les plus touchés, afin de réduire les consommations en eau. Ces arrêtés ne prenaient pas en compte les professionnels du lavage automobile, dont le rôle écologique est pourtant important, puisqu'ils contribuent à débarrasser les véhicules de leurs polluants, en utilisant 2 à 10 fois moins d'eau qu'un particulier et en prétraitant les effluents. Grâce à un contact rapide pris avec les préfectures, le CNPA a pu **éviter la fermeture des stations de lavage**. Dans l'Eure, le CNPA Normandie a obtenu une révision de l'arrêté, excluant les professionnels de l'interdiction.



Économie collaborative : attention aux dérives !

Le CNPA représente des métiers de services qui sont aujourd'hui presque tous concurrencés par le « Do It Yourself », ou des plateformes dématérialisées de mise en relation de particuliers. Si certaines de ces activités, encadrées et fiscalisées à bon escient, ne représentent pas de problème particulier, d'autres font craindre pour la sécurité routière ou encore la pérennité de nos activités. Au-delà des quatre vidéos grand public diffusées en 2017 (voir page 22), le CNPA a continué son action de sensibilisation des pouvoirs publics sur les dérives constatées dans la filière.

En mars 2017, le CNPA a été auditionné une nouvelle fois par le **groupe de travail sénatorial** mis en place en 2015 et dédié à la fiscalité de l'économie collaborative. Les sénateurs souhaitent imposer les revenus de l'économie collaborative à partir d'un certain seuil. Le CNPA a pu **témoigner des secteurs d'activités concernés dans la filière**. La solution proposée par les sénateurs, qui consiste à déclarer les revenus générés en ligne directement, permettrait de responsabiliser les plateformes. Elle ne représente cependant pas une solution satisfaisante pour les sites de petites annonces.

En avril, le CNPA a cette fois été auditionné par le **Conseil d'État**, dans la perspective de son étude annuelle consacrée au thème « Puissances publiques et plateformes numériques ». Le CNPA a pu à cette occasion souligner l'incohérence qu'il y a à qualifier les pièces automobiles de réemploi de « déchets dangereux », ne pouvant être gérées que par des professionnels, tout en laissant des particuliers les vendre sur des sites de petites annonces, ou encore l'illégalité des offres dématérialisées d'apprentissage de la conduite en ligne.

Le CNPA a également pris des **contacts directs avec les sites problématiques**. C'est ainsi qu'en juin, le CNPA a rencontré

les équipes juridiques de la plateforme Le Bon Coin afin de mettre en place un suivi régulier des annonces délictueuses. Le CNPA envoie donc directement les annonces concernées aux équipes du Bon Coin pour suppression ; en attendant qu'une solution plus pérenne n'émerge. En parallèle, le CNPA alerte régulièrement l'Administration sur l'émergence de nouvelles offres en ligne.

En janvier, le CNPA a saisi la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) sur la légalité du site La Bonne Épave, qui proposait la vente de pièces automobiles entre particuliers, afin qu'une position claire se dégage enfin sur la définition de la pièce de réemploi et sa réglementation.

Enfin, le CNPA mène un travail de longue haleine contre les plateformes en ligne de mise en relation d'élèves et d'enseignants de la conduite hors école de conduite agréée. Après plusieurs mois d'alertes et de rendez-vous en ministère, le CNPA, avec l'Union Nationale Intersyndicale Des Enseignants de la Conduite (UNIDEC), ont finalement obtenu en avril qu'une circulaire signée de trois ministères, le Travail, Bercy et l'Intérieur, vienne renforcer les contrôles des préfetures sur ces travailleurs illégaux.



JANVIER 2017

SAINISÉ DE LA DGCCRF SUR LA LÉGALITÉ DU SITE LA BONNE ÉPAVE POUR UNE DÉFINITION CLAIRE DE LA PIÈCE DE RÉEMPLOI ET SA RÉGLEMENTATION



MARS 2017

NOUVELLE AUDITION DU CNPA PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DU SÉNAT DÉDIÉ À LA FISCALITÉ DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE



AVRIL 2017

AUDITION DU CNPA PAR LE CONSEIL D'ÉTAT DANS LA PERSPECTIVE DE SON ÉTUDE ANNUELLE CONSACRÉE AU THÈME « PUISSANCES PUBLIQUES ET PLATEFORMES NUMÉRIQUES »



JUIN 2017

RENCONTRE DES ÉQUIPES JURIDIQUES DU BON COIN

POUR UNE MEILLEURE GESTION DU PARC AUTOMOBILE

P. 50

L'ÉLECTRIQUE, AUJOURD'HUI !

P. 51

AGIR SUR LE TERRAIN

P. 52

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

P. 55



ENVIRONNEMENT

« Il n'y a pas de passagers sur le vaisseau Terre. Nous sommes tous des membres de l'équipage. »

Marshall McLuhan

Pour une meilleure gestion du parc automobile

Chaque année se vendent 2 millions de véhicules neufs, sur un parc total de 32 millions de véhicules particuliers. On voit ici les limites d'une politique écologique du parc qui se fonderait uniquement sur le renouvellement. Le parc existant doit faire l'objet d'une attention toute particulière. C'est la position qu'a porté le CNPA à l'automne 2017 dans le cadre des Assises de la mobilité, mais aussi à l'occasion de sa rencontre avec le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, le 5 octobre 2017.

Une délégation de présidents de métiers, ainsi que le président national ont ainsi été reçus longuement par le ministre de la Transition écologique et solidaire et ont pu lui présenter les solutions préconisées par le CNPA pour une gestion durable des parcs automobiles sans effets de seuil social :

- le développement concerté de la pièce issue de l'économie circulaire
- la mise en œuvre de primes à la conversion pour des véhicules d'occasion récents
- le développement de nouvelles énergies grâce au maillage en stations-service de proximité
- la mise en place de mesures incitatives au bon entretien, notamment à visée écologique
- le renforcement du contrôle technique, notamment dans son volet pollution

Le CNPA propose notamment que **les vignettes Crit'Air**, aujourd'hui fondées sur la norme Euro d'un véhicule, et donc principalement sur son âge, puissent être fondées sur le niveau réel d'émissions constaté lors du contrôle technique. Cette mesure, alliée à des aides dédiées à l'entretien écologique des véhicules, permettrait d'inciter à une maintenance des véhicules qui garantirait un parc à son niveau optimum d'émissions.

C'est dans la perspective de réunir l'ensemble des acteurs de cet entretien écologique que le CNPA a officiellement rejoint à l'automne l'**association « Éco-Entretien »**, qui promeut notamment un protocole dédié à la dépollution des moteurs. Le CNPA soutient par ailleurs les démarches proposées par ses adhérents, comme l'« éco-révision ».



L'équipe du CNPA avec Michèle Pappalardo, Directrice de cabinet de Nicolas Hulot

L'électrique, aujourd'hui !

Accompagner la transition énergétique chez nos professionnels

Le CNPA a participé à la rédaction d'un **guide dédié au véhicule électrique**, et adressé à l'ensemble des professionnels de la filière aval de l'automobile, des réparateurs aux recycleurs. A l'initiative de SRA (Sécurité et Réparation Automobiles), ce guide a pour objectif de définir un référentiel des bonnes pratiques pour professionnels de l'automobile, leur permettant d'agir pour et sur ces nouvelles technologies. Ce document sera actualisé au gré des innovations technologiques.



Bornes de recharge, le CNPA informe ses adhérents

Les 140 000 entreprises de la filière représentent des points de relai efficaces sur le territoire pour installer des bornes de recharge électrique, à commencer par les stations-service de proximité. Le CNPA s'est donc empressé d'informer ses adhérents sur la possibilité, grâce au **programme ADVENIR**, de bénéficier de **40% d'aides sur la fourniture et l'installation de points de recharge**. La procédure de demande de prime et d'obtention du versement était détaillée afin que chaque entreprise puisse éventuellement en bénéficier jusqu'à la clôture du programme, prévue en décembre 2017.

En outre, le CNPA travaille en lien avec le Gouvernement pour que ce programme, essentiel pour aider les entreprises à s'équiper en bornes électriques, soit maintenu.

Une **bonne nouvelle pour les centres de contrôle technique** : grâce à l'action du CNPA, ceux-ci sont désormais éligibles au programme et peuvent ainsi proposer ce service à leurs clients. Pour ce faire, le contrôle technique étant une activité réglementée, le CNPA a travaillé avec l'Administration à une charte d'engagement qui garantit que la qualité du contrôle réalisé ne pâtira pas de la présence de bornes de recharge sur le site.



Agir sur le terrain

Sensibilisation des professionnels et apprentis

Le CNPA agit directement auprès des entreprises de la filière aval en faveur de la sensibilisation des salariés au tri, au stockage et à la bonne gestion des déchets et des déversements d'eaux usées. Des **réunions d'information** ainsi que des **interventions auprès de jeunes apprentis** sont régulièrement organisées sur l'ensemble du territoire.

Lors de la **réunion Environnement – Prévention des risques, organisée par le Groupement des Concessionnaires Renault (GCR)** en juin 2017, le CNPA est intervenu sur la gestion des eaux industrielles dans les concessions. Les échanges avec les référents QSE de groupes de concessionnaires présents concernaient des sujets techniques : arrêté d'autorisation de déversement, entretien des séparateurs hydrocarbures, etc. Renault et le CNPA, qui ont reconduit leur partenariat pour les deux prochaines années, ont prévu d'organiser d'autres réunions sur le sujet, destinées aux agents de la marque.



Journée de sensibilisation au CFA de Dieppe

Le 14 juin, le CNPA en Seine-Maritime est intervenu auprès des apprentis mécaniciens et carrossiers sur les thématiques environnementales dans les garages. L'événement s'est tenu au CFA André Voisin de Dieppe (76). Deux groupes d'une vingtaine d'élèves se sont successivement vu présenter les mauvaises et surtout les bonnes pratiques en matière de tri, de stockage et du devenir des déchets ainsi qu'en matière de gestion des rejets d'eau.



7

RÉUNIONS PRÉVENTION DES RISQUES EN 2017,
DANS LA RÉGION GRAND-EST



CHRISTOPHE LOMBARD

Concessionnaire Excellence Motors BMW MINI, Rosières (10)

Nous avons déménagé début 2017 nos activités de concessionnaire BMW MINI sur un nouveau site dans le sud de l'agglomération troyenne dans l'Aube. Le projet de construction de notre nouvelle concession a duré 15 mois et nous avons sollicité très en amont l'expertise du CNPA pour nous guider en particulier sur les aspects sécurité et environnement. Avec l'appui du CNPA, nous avons pu signer des conventions avec l'Assurance Maladie et l'Agence de l'Eau qui nous ont permis d'investir dans différents équipements tels qu'une aire de préparation avec aspiration par le sol et un plafond acoustique en carrosserie, une cuve de récupération des eaux de pluie ou encore des ponts encastrés à vérins. Ces investissements ont directement impacté notre facture d'eau, ainsi que la productivité, la sécurité et plus généralement le confort de travail de nos équipes.

JEAN-MARC DONATIEN

Carrosserie Donatien, Nancy (54)

En tant que président départemental du 54 et membre du bureau national du CNPA en collaboration HSE avec Pascal Brethomé, il était logique que je fasse appel au CNPA pour un diagnostic de mon atelier. Cela a été très intéressant et a permis la mise en place d'affichage et de préventions des risques dans nos ateliers. Cette formation et information passe très bien auprès des employés qui se sentent responsabilisés sur les risques en entreprise et sur l'environnement.

450 000 €

DE SUBVENTIONS VERSÉES AUX ADHÉRENTS DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT CNPA-CARSAT ET AGENCE DE L'EAU



5^{ème} édition des Trophées de l'Environnement

AutoEco, spécialisée dans la traçabilité des données de collectes de déchets automobiles, organisait le 14 septembre, la 5^{ème} édition des Trophées de l'Environnement en partenariat avec le journal Auto Infos et le CNPA, réunissant les grands acteurs de l'automobile et **récompensant les réparateurs pour la gestion de leurs déchets**.

Près de **1 230 réparateurs ont été présélectionnés** grâce aux données de collectes remontées dans la base AutoEco. Ils répondent aux critères du label Autoecoclean Silver : avoir fait collecter au minimum 5 déchets dangereux et 3 déchets non dangereux par an sur les 3 dernières années.

Plus de la moitié des lauréats des Trophées de l'Environnement sont des adhérents impliqués qui ont bénéficié de l'expertise et de l'accompagnement du CNPA pour une meilleure prise en compte de l'environnement.

Le CNPA s'engage pour l'entretien à visée écologique

Engagé de longue date pour l'environnement, le CNPA milite pour que les bonnes pratiques dans l'usage et l'entretien des véhicules soient encouragées en complément des seules incitations au renouvellement du parc. C'est ainsi dans un objectif de maîtrise des émissions des véhicules moins récents, qui constituent toujours l'immense majorité d'un parc de 42 millions de véhicules, que le CNPA a adhéré à l'Association Éco-Entretien. Ce faisant, le CNPA entend **féderer et faciliter les échanges entre les acteurs de l'entretien**, qui promeuvent des outils ou des techniques dont l'objectif est de remettre les moteurs à leur niveau optimum d'émissions. Cette adhésion a été valorisée à l'occasion d'un déjeuner de presse le 6 décembre, qui a permis de rappeler que l'Association Éco-Entretien ne promeut pas uniquement l'entretien à visée écologique, mais également une activité des professionnels, responsable pour l'environnement sur tous les plans.



Économie circulaire

Pièces de réemploi : où en sommes-nous ?

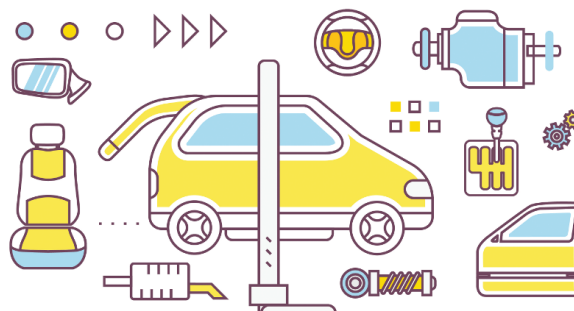
Depuis le 1^{er} janvier 2017, les réparateurs automobiles ont l'obligation de permettre à leur client d'opter pour des pièces issues de l'économie circulaire plutôt que des pièces neuves, si toutefois ils le jugent possible. L'arrêté d'application n'étant pas paru, la mesure restait difficile à appliquer et tout aussi difficile à expliquer au consommateur. Le CNPA a ainsi travaillé avec le ministère de l'Écologie pour **trouver le meilleur moyen de communiquer sur cette nouvelle disposition**, qui permette à la fois de valoriser les pièces issues de l'économie circulaire sans pour autant laisser entendre que celles-ci sont pertinentes dans n'importe quelle situation ! L'affiche finalement parue permet aux réparateurs d'informer les consommateurs sur l'existence de ces pièces et, en attendant la parution de l'arrêté, de se mettre en conformité avec la loi.

La pièce de réemploi : un produit, pas un déchet !

Suite à l'action du CNPA, un projet de décret pour accorder à la pièce de réemploi le statut de produit a été proposé au CNPA, puis soumis à consultation publique. C'est une grande victoire que les pièces issues du démontage des véhicules hors d'usage ayant fait l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ne soient **plus considérées comme des déchets**. Le CNPA compte sur la mobilisation de l'ensemble de ses adhérents pour garantir la publication et l'application du décret en l'état.

REEMPLACER - ÉCONOMISER - PRÉSERVER

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017, VOUS POUVEZ OPTER POUR L'UTILISATION DE PIÈCES ISSUES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR LA RÉPARATION OU L'ENTRETIEN DE VOTRE VÉHICULE AUTOMOBILE



PIÈCES AUTO

ISSUES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Une alternative aux pièces neuves

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une pièce issue de l'économie circulaire provient d'un centre de véhicules hors d'usage (VHU) agréé par l'État ou est remise en état selon les spécifications du fabricant sous l'appellation échange standard.

POURQUOI Y RECOURIR ?

- Faire un geste en faveur de l'environnement
- Avoir des pièces conformes à la sécurité
- Gagner en pouvoir d'achat

QUELLES PIÈCES ?

- Pièces de carrosserie amovibles
- Pièces de garnissage intérieur et de sellerie
- Vitrages non collés
- Pièces d'optique
- Pièces mécaniques ou électroniques, à l'exception de celles faisant partie des trains roulants, des éléments de la direction, des organes de freinage, des éléments de liaison au sol qui sont assemblés, soumis à usure mécanique et non démontables

Le réparateur peut vous fournir la pièce si elle est disponible dans un délai compatible avec le délai d'immobilisation du véhicule, si elle ne présente pas selon lui de risque important pour l'environnement, la santé ou la sécurité routière et si elle n'est pas remplacée à titre gratuit ou sous garanties contractuelles ou lors d'un rappel (conformément aux dispositions de l'article R. 224-23 du code de la consommation).



Simplification de la destruction des véhicules en fin de vie

La CNPA demande depuis de nombreuses années la modification de l'article R.322-9 du code de la route encadrant la procédure de destruction administrative des véhicules. L'interdiction de prise en charge par les centres VHU agréés des véhicules sans certificats d'immatriculation favorisait la filière illégale. Il était en effet inconcevable pour un automobiliste de payer un contrôle technique pour obtenir un certificat d'immatriculation uniquement pour faire détruire son véhicule.

Les efforts déployés au fil des ans ont porté leurs fruits puisque cette modification a été acceptée par le Gouvernement en 2017, ce qui **facilite la prise en charge légale des véhicules sans carte grise**. Désormais, les centres VHU agréés peuvent réceptionner pour destruction en toute légalité les véhicules dont les dossiers administratifs ne sont pas conformes au code de la route (certificat d'immatriculation non muté et/ou absent). Cette mesure, qui s'applique à tous les véhicules terrestres hors d'usage (véhicules particuliers, deux-roues, véhicules industriels, etc.), permet de **favoriser la valorisation des véhicules hors d'usage (VHU)**.

Une action nécessaire du CNPA dans les DROM-COM

Le rapport remis au Gouvernement en 2015 par Serge Letchimy, Député de la Martinique, « Accélérer la transition vers l'économie circulaire des départements, régions et collectivités d'Outre-mer » soulignait une situation préoccupante concernant le nombre de véhicules abandonnés et les enjeux environnementaux et de santé publique afférents. Le stock des véhicules abandonnés est estimé aujourd'hui en effet à plusieurs milliers.

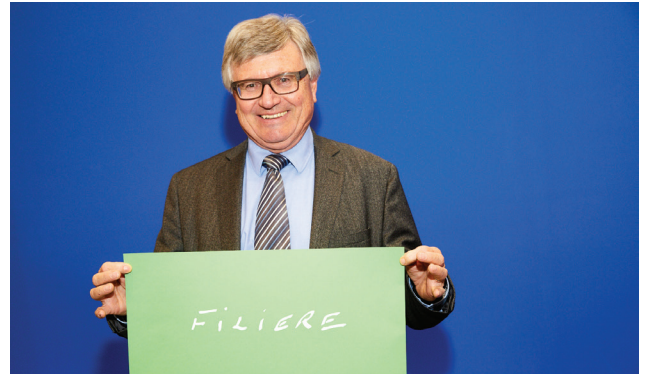
Pour le Gouvernement, pas de doute possible, **c'est aux constructeurs d'agir sur ces véhicules abandonnés dans les DROM-COM**. L'ensemble des constructeurs, sous l'impulsion du CNPA, a donc élaboré un **plan d'action** qui prévoit des mesures de soutien à la collecte et au traitement, des actions de communication auprès des détenteurs de VHU pour les sensibiliser à la filière de gestion légale et des mesures pour éviter que ces stocks se reconstituent.



Mission réussie pour Recyvalor

Après 10 années d'actions sur le terrain, Recyvalor a honoré les engagements pris le 20 février 2008 par les principaux acteurs de la filière du pneumatique : financer et organiser l'évacuation et la valorisation des stocks de pneus sauvages dits « historiques ». À travers un accord-cadre signé sous l'égide du ministère chargé de l'Environnement, la filière, unie, a évacué 54 sites, issus en majorité d'un recensement mené par l'ADEME, l'association Robin des Bois et la société Aliapur en 2003. Cela représente 55 000 tonnes soit plus de 7 millions de pneus enlevés pour un coût total de 8,3 millions d'euros.

Le 23 novembre 2017, Recyvalor organisait donc sa cérémonie de clôture pour partager les résultats positifs de son action et inspirer de nouvelles initiatives. Placée Sous le Haut Patronage de Monsieur Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, cette cérémonie a été clôturée par Madame Brune POIRSON, secrétaire d'État auprès du ministre.



Le CNPA, membre fondateur et actif au sein de Recyvalor était présent à travers son président, Francis Bartholomé. L'occasion de saluer la singularité de cette action bénévole de toute une filière, organisée pour résoudre collectivement une problématique de société, en coopération avec les pouvoirs publics.



BÉNÉDICTE BARBRY
Présidente de Recyvalor

Recyvalor est la preuve que le bien commun permet de dépasser les inerties et clivages. Notre mobilisation en tant que filière, et l'ampleur de la mission accomplie, illustrent cette puissance d'action lorsque l'on se rassemble en œuvrant pour l'intérêt général.



7 millions

DE PNEUS ENLEVÉS
ET VALORISÉS

sur 54 sites

EN FRANCE



« **AGIR POUR VOTRE AVENIR** » ... Quel meilleur message pour signer notre projet et incarner l'élan porté par une filière de la mobilité aussi riche de sa diversité d'entreprises, de métiers, de territoires ?

Un nouvel élan se prend ici, en partant de ce rapport d'activité, et que vient compléter notre plan d'actions 2018. C'est notre feuille de route pour agir, et décider de la réalisation du futur d'une filière dont dépend aussi le nôtre.

Beaucoup a déjà été entrepris. Nos équipes ont donné toute leur mesure en obtenant d'importants résultats dans un contexte souvent difficile. Le chemin parcouru, considérable, est apprécié comme tel par nos partenaires comme par nos entreprises. C'est ce qui compte : la **PROJECTION** de notre organisation et la **TRANSFORMATION** de son fonctionnement sont concrets et solides.

Avec la publication, en cette fin 2017, d'un arrêté établissant la mesure de la représentativité patronale dans notre Branche, le Ministère du Travail a consacré le travail de fond opéré par une formidable mobilisation de nos équipes au cours des dernières années. Ce résultat de **86%** est à la hau-

teur des efforts accomplis. Il nous engage désormais devant la Profession et ses différentes parties prenantes.

Ainsi, le CNPA est-il représentatif dans tous les sens du terme. Car la représentativité ne se réduit pas à une mesure comptable ou à des compétitions d'appareils. L'une et l'autre ne présentent aucun intérêt pour nos entreprises. La vraie question est qualitative : il s'agit de savoir ce que l'on fait de cette représentativité en lui conférant une consistance et un sens. Etre représentatif, c'est porter un projet au service d'adhérents qui paient une cotisation et confient un mandat. C'est assumer toute l'étendue de sa **RESPONSABILITÉ** sans se défaire.

Le CNPA est ainsi en position centrale sur trois dimensions : piloter la politique d'une filière autour de nos cinq pôles métiers, conduire le dialogue social en administrant des institutions paritaires reconnues, et déployer des actions à l'échelle de nos territoires.

Cet enracinement est fondamental : la représentativité, c'est aussi la **PROXIMITÉ**. Nos équipes locales font un travail difficile en couvrant, chaque jour, le terrain.



Le CNPA continuera à se mettre au diapason des multiples bouleversements qui traversent notre économie et notre société

C'est une force inestimable dont on ne parle jamais assez alors qu'elle constitue notre principal point d'ancrage en termes de légitimité.

Le monde va continuer à changer, rapidement, profondément. Pour faire son métier dans la durée, il faut le faire bien, et accepter ces changements. Le CNPA continuera à se mettre au diapason des multiples bouleversements qui traversent notre économie et notre société.

2018 sera ainsi placée sous le signe de l'**OUVERTURE**, pour mieux porter l'énergie de celles et ceux qui ont fait de la mobilité leur métier et, bien souvent, leur passion.

Dans un univers de la mobilité en pleine expansion, où tous les repères ont tendance à se confondre, où les frontières comme les modèles traditionnels semblent s'effacer, le CNPA redoublera d'efforts pour rester une boussole. Notre filière a de très nombreux atouts, dont celui de disposer d'une organisation patronale, d'institutions paritaires et de partenaires innovants et engagés.

Comme l'indique notre programme de mandature, notre vocation est d'ouvrir de **NOUVELLES ROUTES**, en recherchant

l'intérêt général à l'œuvre dans la promotion d'une « mobilité responsable ». Nous partirons donc à la conquête de nos **FUTURS TERRITOIRES**, avec notre volonté de servir des métiers porteurs d'innovations, de progrès et d'emplois pour les prochaines générations.

Penser et organiser la mobilité de demain est un vrai projet de société. Alors travaillons ensemble pour nous projeter dans une belle année 2018, en faisant de cet enjeu une **CHANCE** pour la filière et ses différents acteurs ! Un grand merci à toutes et à tous pour l'écoute et le soutien manifestés à l'égard de notre organisation, et pour la détermination et l'enthousiasme qui nous font avancer !

Xavier Horent, délégué général



PARTENAIRES



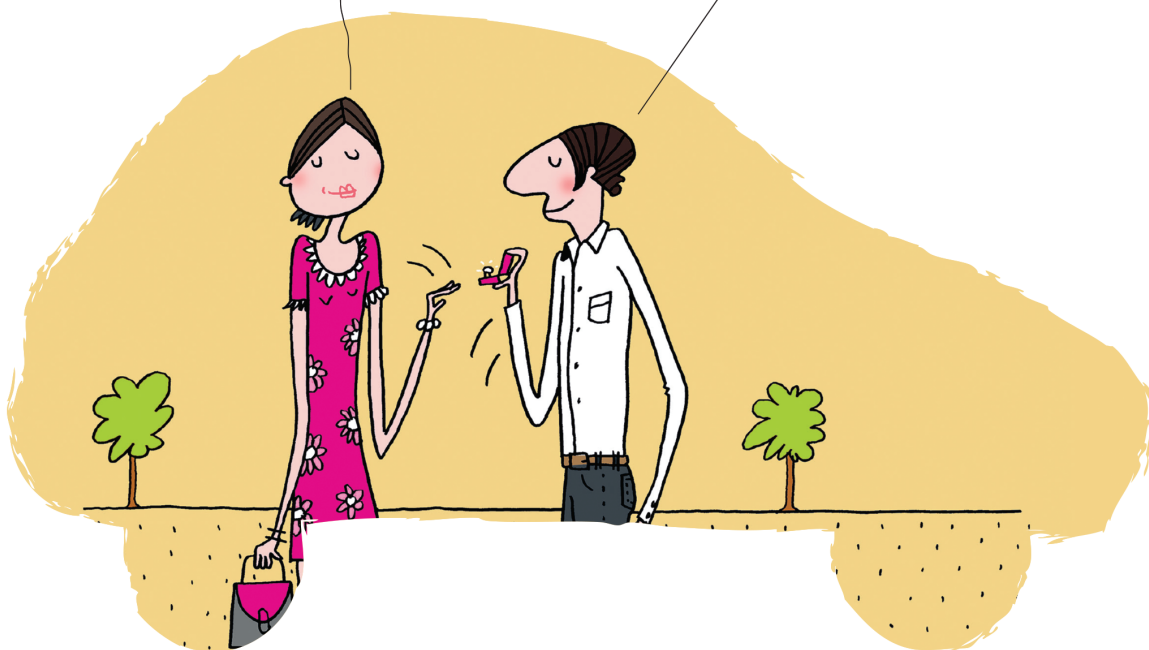
Le support technique



Qui connaît bien protège bien

Pour nous deux, une bonne protection santé, une retraite bien préparée, un avenir serein, et pour tout de suite, une jolie fête !

Bien !



CDR583P_20x26_1116 - Siège social : 39, avenue d'Iéna - CS 211687 - 75202 Paris Cedex 16 - Illustration : ©Marcel

Pour la fête, nous vous laisserons faire. Pour votre protection sociale, le groupe IRP AUTO propose des prestations de Prévention, Santé, Prévoyance, Épargne, Retraite, Action sociale aux 240 000 retraités, 400 000 salariés et plus de 140 000 entreprises de la branche des services de l'automobile.

Pour en savoir plus :

- consultez notre site Internet www.irk-auto.com

- contactez-nous au numéro spécial entreprises : **0 820 225 224** Service 0,09 € / min + prix appel



PRÉVENTION | SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE
IRP AUTO, LE GROUPE DE PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

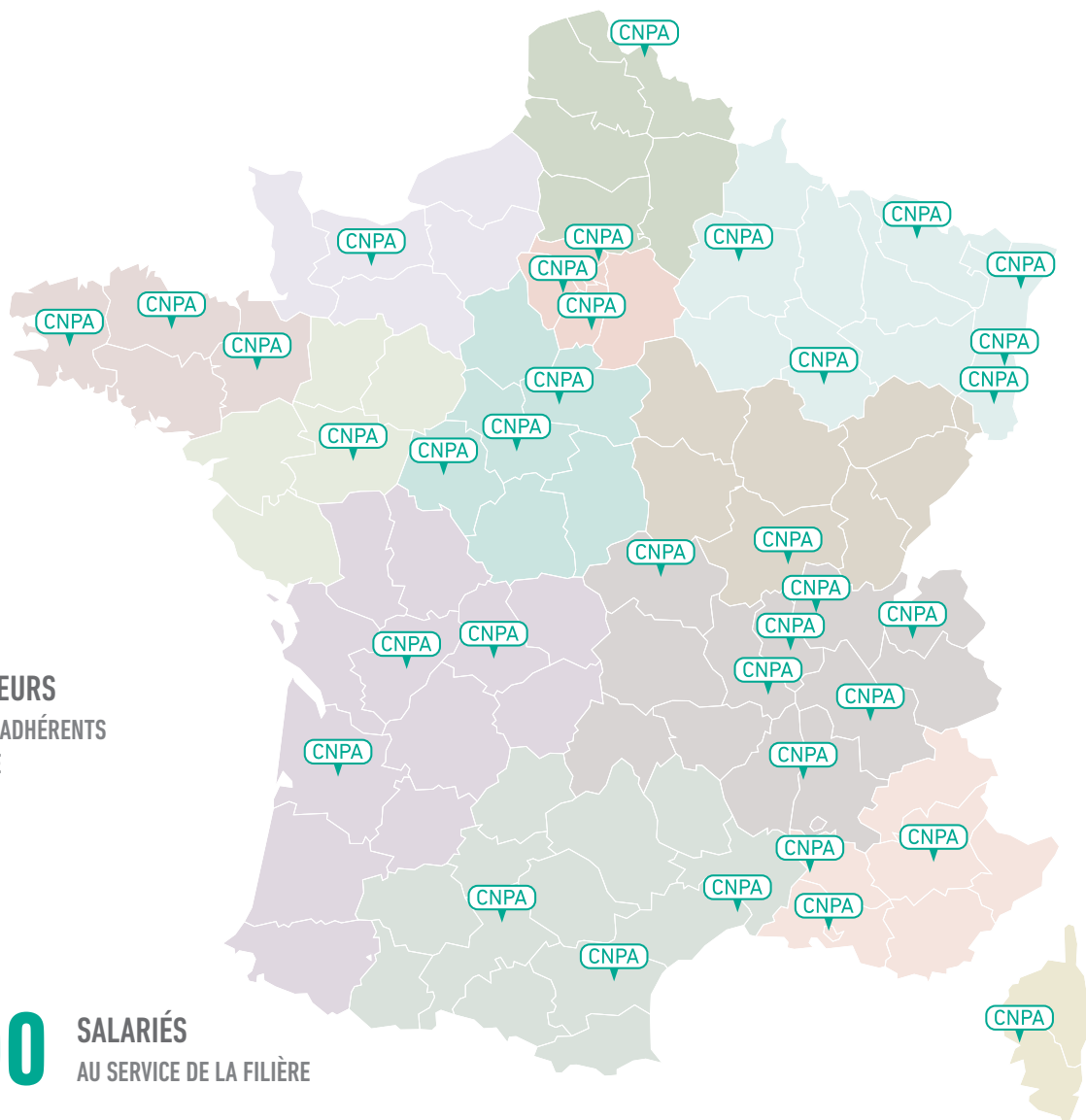
36

BUREAUX
AU PLUS PRÈS
DES ADHÉRENTS

PLUS DE
153

COLLABORATEURS
AU SERVICE DES ADHÉRENTS
ET DE LA FILIÈRE

2 000 **SALARIÉS**
AU SERVICE DE LA FILIÈRE



BUREAUX DU CNPA

AIX-EN-PROVENCE / AJACCIO / ANGERS / ANGOULÈME / ANNECY / AVIGNON / BLOIS / BORDEAUX / BOURG-EN-BRESSE
BREST / CAEN / CARCASSONNE / CESSON-SÉVIGNÉ / CHÂLON-SUR-SAÛNE / CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE / CHAUMONT
COLMAR / DESSERTINES / GRENOBLE / LILLE / LIMOGES / LYON / METZ / MONTPELLIER / MULHOUSE / ORLÉANS / OSNY
SAINT-BRIEUC / SAINT-ETIENNE / SISTERON / STRASBOURG / SURESNES / TIGERY / TOULOUSE / TOURS / VALENCE

CONTACTS UTILES

Xavier Horent, Délégué Général
@xhorent (twitter)

Clémence Artur, Affaires Publiques et Communication
cartur@cnpa.fr - 01.40.99.47.26

Églantine Douchy, Relations Presse
edouchy@cnpa.fr - 01.40.99.55.06

www.cnpa.fr



@cnpapresse



company/cnpa



@CNPA.official



CONSEIL NATIONAL
DES PROFESSIONS
DE L'AUTOMOBILE

CRÉATION : PLOTFOX PRODUCTION
CRÉDITS PHOTO : © CNPA - © FOTOLIA
IMPRESSION : LE RÉVEIL DE LA MARNE